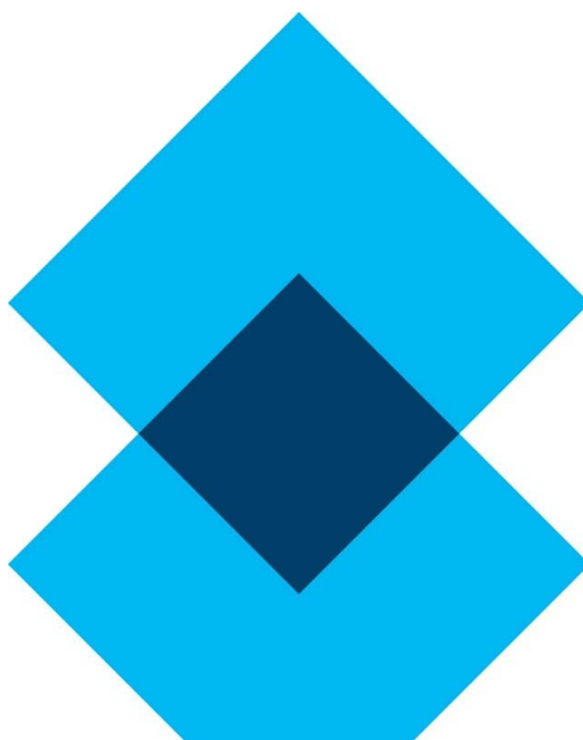


---

## RAPPORT DE GESTION

Trimestres et semestres terminés les 30 juin 2013 et 2012

---



---

# RAPPORT DE GESTION

---

## RAPPORT DE GESTION

*Aimia Inc. (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Aimia » ou la « Société »), anciennement Groupe Aeroplan Inc., a été constituée le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Elle a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.*

*Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats opérationnels d'Aimia.*

*Le présent rapport de gestion est établi en date du 12 août 2013 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires ci-joints d'Aimia pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013 et les notes y afférentes, les états financiers consolidés audités d'Aimia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et les notes y afférentes, le rapport de gestion annuel d'Aimia (le « rapport de gestion de 2012 »), la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle d'Aimia, datées respectivement du 15 et du 21 mars 2013.*

*Les résultats et les flux de trésorerie d'Aimia sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).*

## AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

*Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.*

*De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients, la mise en œuvre des améliorations du programme Aéroplan et d'un nouveau partenariat de carte financière et la migration connexe des titulaires de cartes, les conflits d'intérêts, un nombre plus élevé que prévu d'échanges contre des primes, la réglementation, la situation de l'économie ou du marché de détail, la concurrence, les problèmes de liquidité d'Air Canada, les perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage, des changements dans le secteur du transport aérien et une hausse des coûts des transporteurs aériens, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, les changements aux programmes de*

---

## RAPPORT DE GESTION

---

*fidélisation coalisés, la nature saisonnière des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les activités à l'étranger, les poursuites, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre des régimes de retraite, les pannes d'équipement électronique et l'incapacité d'utiliser les logiciels tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et du change, le niveau d'endettement et les clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future, l'incertitude des versements de dividendes, la gestion de la croissance, les notations de crédit de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion et dans les autres documents publics d'AIMIA déposés auprès des organismes de réglementation en valeurs mobilières canadiens. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes d'AIMIA au 12 août 2013 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, AIMIA n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.*

# RAPPORT DE GESTION

## RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION :

GLOSSAIRE	4
APERÇU	6
STRATÉGIE	8
INDICATEURS DE RENDEMENT	8
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS	12
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS	12
SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	13
INFORMATIONS SECTORIELLES	15
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %	20
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2013 ET 2012	21
COMPARAISON DES SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2013 ET 2012	32
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	44
STRATÉGIE DE FINANCEMENT	46
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	46
ACQUISITION D'EXCELLENCE IN MOTIVATION, INC.	50
PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE	52
INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE	53
PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES	54
TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA	57
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX	59
DIVIDENDES	60
CAPITAL SOCIAL	61
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	61
RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	62
CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES	63
MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR	66
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES	67
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	67
RISQUES ET INCERTITUDES	68
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	72

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## GLOSSAIRE

« **Aéroplan** » : Aimia Canada Inc. (anciennement Aéroplan Canada Inc.);

« **Aimia** » ou la « **Société** » : Aimia Inc., anciennement Groupe Aéroplan Inc. et, lorsque le contexte l'exige, ses filiales et sociétés affiliées;

« **Capacité productive** » : englobe les positions de tête d'Aimia et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés;

« **Coût moyen des primes par unité de fidélisation** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre d'unités de fidélisation échangées contre des primes pour cette période;

« **Désistements** » : nombre estimatif d'unités de fidélisation vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement. La direction estime que le taux moyen pondéré consolidé de désistements s'établit à 12 % au 30 juin 2013 (18 % au 30 juin 2012). Ce taux est calculé en fonction du total des unités de fidélisation en circulation en vertu des programmes de fidélisation de la Société;

« **EIM** » : Excellence in Motivation, Inc.;

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation, des services de fidélisation propriétaire, des services d'analytique de la fidélité ainsi que d'autres services rendus ou à rendre;

« **Facturation brute tirée de la vente d'unités de fidélisation** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation;

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle);

« **IFRS** » : Normes internationales d'information financière;

« **ISS** » : services d'Intelligent Shopper Solutions, anciennement appelée « LMG Insight and Communication (I&C) »;

« **i2c** » : Insight 2 Communication LLP;

« **Milles Aéroplan** » : milles émis par Aéroplan en vertu du programme Aéroplan;

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés;

« **Milles expirés** » : milles Aéroplan retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables;

« **Nectar** », « **Nectar UK** » ou « **programme Nectar** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA au Royaume-Uni;

---

## RAPPORT DE GESTION

---

« **Nectar Italia** » ou « **programme Nectar Italia** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA en Italie;

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange;

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de fidélisation coalisée, y compris les unités de fidélisation;

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation;

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada, qui s'entendent des Normes internationales d'information financière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

« **PLM** » : PLM Premier, S.A.P.I. de C.V., collectivement avec son prédécesseur, Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V., propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé mexicain;

« **Points Nectar** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar;

« **Points Nectar Italia** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia;

« **Prismah** » : Prismah Fidelidade S. A.;

« **Programme Aéroplan** » : programme de fidélisation coalisé exploité par Aéroplan, qui en est le propriétaire;

« **Total des milles** » : total des milles Aéroplan échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement, mais pas les milles expirés) émis en vertu du programme Aéroplan;

« **Unités de fidélisation** » : milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales d'Airma en vertu des programmes respectifs détenus et exploités par chacune des entités;

« **Unités de fidélisation ayant fait l'objet d'un désistement** » : unités de fidélisation émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées;

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## APERÇU

Aimia est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte trois secteurs opérationnels régionaux : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »). Notre structure régionale fait en sorte que nos leaders demeurent près de nos clients, de nos partenaires et de nos investisseurs, tandis que nos services de fidélisation nous permettent d'innover, de partager les meilleures pratiques et de collaborer afin de fournir des solutions à nos clients de toutes les régions et du monde entier.

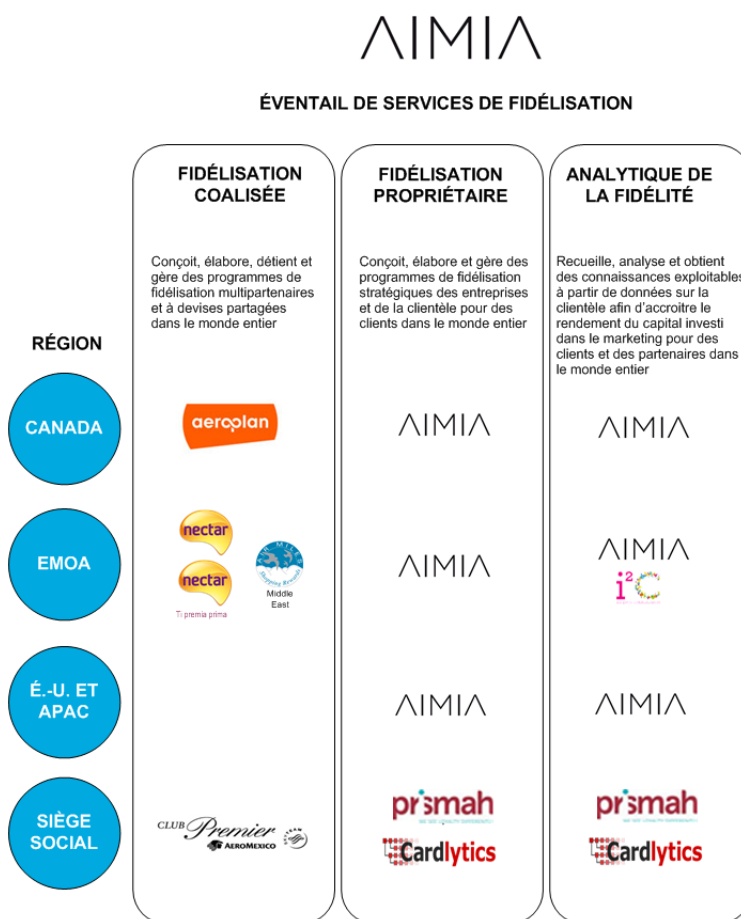
Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence du Canada. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant de Nectar, programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni, de Nectar Italia, plus important programme de fidélisation coalisé d'Italie, et d'Air Miles Moyen-Orient, programme de fidélisation coalisé des Émirats arabes unis de premier plan, par l'entremise d'une participation de 60 %. Par l'intermédiaire des services d'ISS et de sa participation de 50 % dans i2c, une coentreprise avec Sainsbury's, le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services de connaissances et d'analyse fondés sur des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. Le groupe d'Aimia spécialisé dans l'analytique de la fidélité conçoit des outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, à analyser et à trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing. Dans chaque région, Aimia fournit des services de fidélisation propriétaire, notamment la conception, le lancement et l'exploitation de programmes de fidélisation. En outre, l'acquisition d'EIM a permis à Aimia d'accroître sa présence aux États-Unis et de renforcer sa gamme de produits de solutions d'amélioration du rendement des canaux et des employés dans cette région.

Aimia détient aussi une participation de 48,9 % dans PLM, qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, S.A.B. de C.V., propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique, ainsi qu'une participation de 50 % dans Prismah, qu'elle contrôle conjointement avec Multiplus S.A., société créée en vue de proposer des services de fidélisation au Brésil, en plus de détenir une participation minoritaire dans Cardlytics, Inc. (« Cardlytics »), société américaine fermée dans le domaine du marketing transactionnel pour les services bancaires électroniques. Ces placements sont pris en compte dans le secteur Siège social.

# RAPPORT DE GESTION

## STRUCTURE RÉGIONALE ET SERVICES DE FIDÉLISATION

Le diagramme suivant illustre la structure régionale adoptée par Aimia aux fins de la communication de l'information et l'éventail complet de services de fidélisation au 30 juin 2013 :



### Notes :

- Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle d'Aimia, mais plutôt sa structure opérationnelle.
- Au 30 juin 2013, Aimia détenait 60 % d'Air Miles Moyen-Orient, 50 % de Prismah, 50 % d'i2c, 48,9 % de Club Premier et une participation minoritaire dans Cardlytics. Toutes les autres unités opérationnelles présentées dans le diagramme ci-dessus sont détenues à 100 % par Aimia.
- La fidélisation propriétaire comprend EIM, acquise le 24 septembre 2012 et présentée dans le secteur É.-U. et APAC.
- L'analytique de la fidélité comprend les services d'ISS et d'i2c. Bien qu'ISS offre des services dans l'ensemble des régions, ses résultats sont présentés dans le secteur EMOA seulement aux fins de la communication de l'information financière.
- Par l'intermédiaire de son alliance stratégique, Aimia collabore avec Cardlytics afin d'offrir des services de marketing transactionnel pour les services bancaires électroniques dans chacune de nos régions sauf les États-Unis. Au 30 juin 2013, le placement dans Cardlytics était présenté dans le secteur Siège social comme un placement disponible à la vente.



---

# RAPPORT DE GESTION

---

## STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2012 pour une revue de la stratégie d'Aimia.

## INDICATEURS DE RENDEMENT

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Aimia tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires d'accumulation au titre de ses programmes de fidélisation coalisés, des services de fidélisation propriétaire rendus ou à rendre à des clients et des services d'analytique de la fidélité. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute ».

#### *Produits des activités ordinaires*

##### *Fidélisation coalisée*

Une caractéristique clé des programmes de fidélisation multipartenaires ou à devises partagées d'Aimia est que les produits bruts tirés de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation », sont différés puis constatés à titre de produits des activités ordinaires au moment où les unités de fidélisation sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre d'unités de fidélisation vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Aimia constate les produits liés aux unités de fidélisation dont elle ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres en fonction du nombre d'unités de fidélisation échangées dans une période donnée par rapport au nombre total des unités de fidélisation qui devraient, d'après la Société, être échangées.

##### *Fidélisation propriétaire*

Aimia touche des honoraires liés aux services de fidélisation propriétaire qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation pour le compte de ses clients. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés dans les produits des activités ordinaires lorsque le montant, le degré d'avancement et les coûts du service peuvent être évalués de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés au service seront réalisés.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## *Autres*

Les autres produits des activités ordinaires sont constitués de ce qui suit :

- les honoraires liés à l'analytique de la fidélité, tirés des services analytiques et outils d'analyse sous licence qui aident les clients à recueillir, analyser et trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing;
- les frais facturés aux membres de programmes de fidélisation coalisés pour divers services;
- la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et de l'expertise dans le secteur de la fidélisation, ainsi que les redevances relatives aux marques de commerce Air Miles et Nectar;
- la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada.

Ces honoraires sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits des activités ordinaires lorsque les services sont rendus ou selon la comptabilité d'exercice, compte tenu de la nature des ententes, dans le cas des redevances.

## *Coût des primes, coûts directs et charges opérationnelles*

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs unités de fidélisation. À ce moment-là, Aimia engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre d'unités de fidélisation échangées et le coût des primes achetées par Aimia relativement aux unités de fidélisation échangées.

Le coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des unités de fidélisation échangées.

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de fidélisation propriétaire et d'analytique de la fidélité, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de primes et les commissions.

Les charges opérationnelles engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais administratifs généraux.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT AJUSTÉ (« BAIIA AJUSTÉ »)

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits différés et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement d'Aimia d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement et aux pertes de valeur, qui de par leur nature sont des éléments hors trésorerie et peuvent varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs non opérationnels tels que le coût d'origine. Le BAIIA ajusté tient aussi compte des distributions et des dividendes reçus des placements mis en équivalence.

La variation des produits différés correspond à la différence entre la facturation brute et les produits constatés, y compris la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des unités de fidélisation vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par unité de fidélisation échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre d'unités de fidélisation échangées) appliqué au nombre d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») conformément à sa publication d'octobre 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat opérationnel ou au résultat net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds présentées dans les tableaux des flux de trésorerie.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté permet d'évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, ajusté pour exclure l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence et les pertes de valeur comptabilisées. Le résultat net ajusté tient compte de la variation des produits différés et de la variation des frais d'échange futurs, déduction faite de l'incidence des impôts sur le résultat et de la participation ne donnant pas le contrôle (le cas échéant) dans ces éléments à l'échelle de l'entité. Le résultat net ajusté tient aussi compte des distributions et des dividendes reçus des placements mis en équivalence.

Le résultat net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financières.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes versés, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Pour une revue des facteurs en cause, se reporter au rapport de gestion de 2012.

## RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières d'Aimia qui suivent sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2013 et des notes y afférentes, avec lesquelles ces données doivent être lues.

Historiquement, les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme d'Aéroplan et du programme Nectar.

# RAPPORT DE GESTION

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin		%Δ	
	2013	2012 <sup>(f)</sup>	2013	2012 <sup>(f)</sup>	T2	Cumul annuel
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>						
<b>Facturation brute</b>	<b>570 540</b>	<b>554 302</b>	<b>1 131 655</b>	<b>1 090 938</b>	<b>2,9</b>	<b>3,7</b>
<b>Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation</b>	<b>414 211</b>	<b>414 026</b>	<b>827 560</b>	<b>800 010</b>	<b>-</b>	<b>3,4</b>
Total des produits des activités ordinaires avant la modification du taux de désistements	<b>540 269</b>	504 233	<b>1 149 772</b>	1 071 958	7,1	7,3
Modification du taux de désistements <sup>(f)</sup>	<b>(663 581)</b>	-	<b>(663 581)</b>	-	100,0	100,0
Total des produits des activités ordinaires (tels que présentés)	<b>(123 312)</b>	504 233	<b>486 191</b>	1 071 958	**	**
Coût des primes et coûts directs	<b>(230 513)</b> <sup>(g)</sup>	(279 900)	<b>(583 921)</b> <sup>(g)</sup>	(602 296)	(17,6)	(3,1)
Marge brute avant amortissement <sup>(a)</sup>	<b>(353 825)</b> <sup>(g)</sup>	224 333	<b>(97 730)</b> <sup>(g)</sup>	469 662	**	**
Amortissement	<b>(10 513)</b>	(8 543)	<b>(20 833)</b>	(17 005)	23,1	22,5
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	<b>(20 091)</b>	(20 820)	<b>(40 398)</b>	(41 615)	(3,5)	(2,9)
Marge brute	<b>(384 429)</b> <sup>(g)</sup>	194 970	<b>(158 961)</b> <sup>(g)</sup>	411 042	**	**
Charges opérationnelles	<b>(198 221)</b> <sup>(g)</sup>	(140 949)	<b>(351 534)</b> <sup>(g)</sup>	(281 765)	40,6	24,8
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	<b>20 091</b>	20 820	<b>40 398</b>	41 615	(3,5)	(2,9)
<b>Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie</b>	<b>(562 559)</b> <sup>(g)</sup>	74 841	<b>(470 097)</b> <sup>(g)</sup>	170 892	**	**
Amortissement	<b>10 513</b>	8 543	<b>20 833</b>	17 005	23,1	22,5
<b>BAIIA</b> <sup>(a)(c)</sup>	<b>(552 046)</b> <sup>(g)</sup>	83 384	<b>(449 264)</b> <sup>(g)</sup>	187 897	**	**
<b>Ajustements :</b>						
Variation des produits différés						
Facturation brute	<b>570 540</b>	554 302	<b>1 131 655</b>	1 090 938		
Produits des activités ordinaires	<b>123 312</b>	(504 233)	<b>(486 191)</b>	(1 071 958)		
Variation des frais d'échange futurs <sup>(b)</sup>	<b>(46 713)</b> <sup>(h)</sup>	(31 337)	<b>(19 016)</b> <sup>(h)</sup>	(16 532)		
(Variation du nombre net d'unités de fidélisation en cours x coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période)						
Distribution reçue d'un placement mis en équivalence	<b>6 860</b>	-	<b>6 860</b>	-		
Total partiel des ajustements	<b>653 999</b>	18 732	<b>633 308</b>	2 448		
<b>BAIIA ajusté</b> <sup>(c)</sup>	<b>101 953</b> <sup>(g)(h)</sup>	102 116	<b>184 044</b> <sup>(g)(h)</sup>	190 345	(0,2)	(3,3)
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société</b>	<b>(415 286)</b> <sup>(g)(i)(j)</sup>	34 937	<b>(374 759)</b> <sup>(g)(i)(j)</sup>	80 315		
Nombre moyen pondéré d'actions	<b>172 386 019</b>	172 203 650	<b>172 335 091</b>	173 011 895		
Résultat par action ordinaire <sup>(d)</sup>	<b>(2,43)</b> <sup>(g)(i)(j)</sup>	0,19	<b>(2,21)</b> <sup>(g)(i)(j)</sup>	0,43		
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société</b>	<b>(415 286)</b> <sup>(g)(i)(j)</sup>	34 937	<b>(374 759)</b> <sup>(g)(i)(j)</sup>	80 315		
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	<b>20 091</b>	20 820	<b>40 398</b>	41 615		
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	<b>1 870</b>	(1 560)	<b>3 592</b>	(2 715)		
Ajustements du BAIIA ajusté (indiqué plus haut)	<b>653 999</b>	18 732	<b>633 308</b>	2 448		
Impôts liés aux ajustements <sup>(e)</sup>	<b>(165 603)</b>	(423)	<b>(157 445)</b>	4 865		
Quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements ci-haut	<b>(1 567)</b>	(1 370)	<b>(1 492)</b>	(1 392)		
<b>Résultat net ajusté</b> <sup>(c)</sup>	<b>93 504</b> <sup>(g)(h)(i)(k)</sup>	71 136	<b>143 602</b> <sup>(g)(h)(i)(k)</sup>	125 136	31,4	14,8
Résultat net ajusté par action ordinaire <sup>(c)(d)</sup>	<b>0,53</b> <sup>(g)(h)(i)(k)</sup>	0,40	<b>0,80</b> <sup>(g)(h)(i)(k)</sup>	0,69		
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>99 933</b>	85 467	<b>99 481</b>	116 437		
Dépenses en immobilisations	<b>(11 257)</b>	(11 277)	<b>(20 342)</b>	(23 933)		
Dividendes	<b>(32 123)</b>	(30 349)	<b>(62 515)</b>	(59 254)		
<b>Flux de trésorerie disponibles</b> <sup>(c)</sup>	<b>56 553</b>	43 841	<b>16 624</b>	33 250	29,0	(50,0)
Total de l'actif	<b>5 282 602</b>	4 900 288	<b>5 282 602</b>	4 900 288		
Total du passif non courant	<b>2 341 582</b>	1 549 834	<b>2 341 582</b>	1 549 834		
Total des dividendes par action privilégiée	<b>0,406</b>	0,406	<b>0,813</b>	0,813		
Total des dividendes par action ordinaire	<b>0,170</b>	0,160	<b>0,330</b>	0,310		

## RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif au titre des frais d'échange futurs en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.
- c) Mesure hors PCGR.
- d) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
- e) Les taux d'impôts effectifs, correspondant à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le résultat avant impôts de la période par entité, sont appliqués aux ajustements respectifs de chaque entité notés ci-dessus.
- f) Représente l'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, laquelle a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 25,1 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 21,5 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- g) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M€) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M€) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M€) a été ajoutée aux charges opérationnelles.
- Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 2,1 M\$ (1,4 M€) dans le coût des primes, lequel représentait les crédits de taxes sur les intrants accumulés du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013.
- h) La variation des frais d'échange futurs du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2013 inclut l'incidence défavorable de 24,8 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, dont une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- De plus, la variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence favorable de 0,5 M\$ (0,3 M€) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- i) Inclut l'incidence défavorable de 483,8 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, déduction faite d'un recouvrement d'impôts sur le résultat de 179,8 M\$, dont une tranche de 167,5 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 6,6 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 5,7 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- j) Inclut l'incidence favorable du renversement d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ (10,8 M€) par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 1,1 M\$ (0,7 M€) au titre de la charge d'intérêts pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013.
- k) Inclut l'incidence défavorable de 18,4 M\$ sur la variation des frais d'échange futurs découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, déduction faite d'un recouvrement d'impôts sur le résultat de 6,4 M\$.
- l) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES METHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

\*\* Information non significative.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 juin 2013, la Société comptait trois secteurs opérationnels : Canada; EMOA; et É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction du groupe et le chef de l'exploitation du groupe de la Société examinent des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité. Les régions É.-U. et APAC ont été regroupées puisqu'elles réunissent les critères de regroupement prescrits par IFRS 8, *Secteurs opérationnels*.

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation dans le programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et de services d'analytique de la fidélité, ce qui comprend les services d'ISS.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. La gestion des autres charges financières, de la rémunération fondée sur des actions et de la charge d'impôt sur le résultat étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs opérationnels.



# RAPPORT DE GESTION

Les informations financières pertinentes sont résumées par secteur opérationnel ci-dessous :

Trimestres terminés les 30 juin												
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012 <sup>(k)</sup>	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012 <sup>(k)</sup>
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		É.-U. et APAC		Siège social <sup>(b)</sup>		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	324 801	332 000	161 286 <sup>(c)</sup>	157 592 <sup>(c)</sup>	84 505 <sup>(c)</sup>	65 638 <sup>(c)</sup>	-	-	(52)	(928)	570 540 <sup>(c)</sup>	554 302 <sup>(c)</sup>
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	270 482	277 218	143 729	136 808	-	-	-	-	-	-	414 211	414 026
Produits au titre des unités de fidélisation avant la modification du taux de désistements	275 033	261 668	106 027	104 977	-	-	-	-	-	-	381 060	366 645
Modification du taux de désistements <sup>(f)</sup>	(663 581)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(663 581)	-
Produits au titre des unités de fidélisation (tels que présentés)	(388 548)	261 668	106 027	104 977	-	-	-	-	-	-	(282 521)	366 645
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	41 711	37 060	4 276	3 123	87 734	67 588	-	-	-	-	133 721	107 771
Autres produits des activités ordinaires	12 080	12 287	13 408	17 530	-	-	-	-	-	-	25 488	29 817
Produits intersociétés	-	3	52	127	-	798	-	-	(52)	(928)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	(334 757)	311 018	123 763	125 757	87 734	68 386	-	-	(52)	(928)	(123 312)	504 233
Coût des primes et coûts directs	173 005	158 662	9 244 <sup>(h)</sup>	87 138	48 264	34 230	-	-	-	(130)	230 513 <sup>(h)</sup>	279 900
Marge brute avant amortissement	(507 762)	152 356	114 519 <sup>(h)</sup>	38 619	39 470	34 156	-	-	(52)	(798)	(353 825) <sup>(h)</sup>	224 333
Amortissement <sup>(a)</sup>	24 130	23 298	3 727	3 829	2 747	2 236	-	-	-	-	30 604	29 363
Marge brute	(531 892)	129 058	110 792 <sup>(h)</sup>	34 790	36 723	31 920	-	-	(52)	(798)	(384 429) <sup>(h)</sup>	194 970
Charges opérationnelles avant les éléments suivants	53 212	57 043	83 232 <sup>(h)</sup>	36 638	42 446	31 866	15 589	12 405	(52)	(798)	194 427 <sup>(h)</sup>	137 154
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	3 794	3 795	-	-	3 794	3 795
Total des charges opérationnelles	53 212	57 043	83 232 <sup>(h)</sup>	36 638	42 446	31 866	19 383	16 200	(52)	(798)	198 221 <sup>(h)</sup>	140 949
Résultat opérationnel	(585 104)	72 015	27 560 <sup>(h)</sup>	(1 848)	(5 723)	54	(19 383)	(16 200)	-	-	(582 650) <sup>(h)</sup>	54 021
BAlIA ajusté <sup>(j)</sup>	77 938 <sup>(g)</sup>	106 483	42 743 <sup>(h)</sup>	12 291	(6 205)	(458)	(12 523) <sup>(i)</sup>	(16 200)	-	-	101 953 <sup>(g)/(h)/(i)</sup>	102 116
Dépenses en actifs non courants <sup>(d)</sup>	6 964	5 235	3 829	3 946	464	2 096	-	-	S.O.	S.O.	11 257	11 277
Actifs non courants <sup>(d)</sup>	3 155 846	3 222 938	467 060 <sup>(e)</sup>	463 006 <sup>(e)</sup>	76 943 <sup>(e)</sup>	43 275 <sup>(e)</sup>	2 263	2 213	S.O.	S.O.	3 702 112 <sup>(e)</sup>	3 731 432 <sup>(e)</sup>

---

## RAPPORT DE GESTION

---

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats opérationnels de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 129,9 M\$ au R.-U. et de 52,5 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, comparée à une facturation brute aux clients externes de 127,1 M\$ au R.-U. et de 39,3 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 juin 2012. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 416,7 M\$ au R.-U. et de 71,2 M\$ aux États-Unis en date du 30 juin 2013, comparés à des actifs non courants de 411,9 M\$ au R.-U. et de 36,8 M\$ aux États-Unis en date du 30 juin 2012.
- f) Représente l'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, laquelle a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 25,1 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 21,5 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- g) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence défavorable de 24,8 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, dont une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- h) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.  
  
De plus, la variation des frais d'échange futurs prise en compte dans le BAIIA ajusté du trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence favorable de 0,5 M\$ (0,3 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- i) Le BAIIA ajusté inclut une distribution reçue d'un placement mis en équivalence, PLM, totalisant 6,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013.
- j) Mesure hors PCGR.
- k) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

# RAPPORT DE GESTION

Semestres terminés les 30 juin												
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012 <sup>(k)</sup>	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012 <sup>(k)</sup>
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social <sup>(b)</sup>		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	631 918	645 237	335 032 <sup>(c)</sup>	301 461 <sup>(c)</sup>	165 063 <sup>(c)</sup>	146 552 <sup>(c)</sup>	-	-	(358)	(2 312)	1 131 655 <sup>(c)</sup>	1 090 938 <sup>(c)</sup>
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	527 086	538 950	300 474	261 060	-	-	-	-	-	-	827 560	800 010
Produits au titre des unités de fidélisation avant la modification du taux de désistements	595 847	582 151	246 317	202 709	-	-	-	-	-	-	842 164	784 860
Modification du taux de désistements <sup>(f)</sup>	(663 581)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(663 581)	-
Produits au titre des unités de fidélisation (tels que présentés)	(67 734)	582 151	246 317	202 709	-	-	-	-	-	-	178 583	784 860
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	80 531	77 351	7 995	7 278	168 262	145 599	-	-	-	-	256 788	230 228
Autres produits des activités ordinaires	24 097	24 241	26 723	32 629	-	-	-	-	-	-	50 820	56 870
Produits intersociétés	-	12	121	207	237	2 093	-	-	(358)	(2 312)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	36 894	683 755	281 156	242 823	168 499	147 692	-	-	(358)	(2 312)	486 191	1 071 958
Coût des primes et coûts directs	375 785	353 099	115 657 <sup>(h)</sup>	171 229	92 479	78 187	-	-	-	(219)	583 921 <sup>(h)</sup>	602 296
Marge brute avant amortissement	(338 891)	330 656	165 499 <sup>(h)</sup>	71 594	76 020	69 505	-	-	(358)	(2 093)	(97 730) <sup>(h)</sup>	469 662
Amortissement <sup>(a)</sup>	47 947	46 532	7 765	7 735	5 519	4 353	-	-	-	-	61 231	58 620
Marge brute	(386 838)	284 124	157 734 <sup>(h)</sup>	63 859	70 501	65 152	-	-	(358)	(2 093)	(158 961) <sup>(h)</sup>	411 042
Charges opérationnelles avant les éléments suivants	107 591	114 145	122 459 <sup>(h)</sup>	72 122	82 440	66 995	31 743	23 813	(358)	(2 093)	343 875 <sup>(h)</sup>	274 982
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	7 659	6 783	-	-	7 659	6 783
Total des charges opérationnelles	107 591	114 145	122 459 <sup>(h)</sup>	72 122	82 440	66 995	39 402	30 596	(358)	(2 093)	351 534 <sup>(h)</sup>	281 765
Résultat opérationnel	(494 429)	169 979	35 275 <sup>(h)</sup>	(8 263)	(11 939)	(1 843)	(39 402)	(30 596)	-	-	(510 495) <sup>(h)</sup>	129 277
BAIIA ajusté <sup>(j)</sup>	166 190 <sup>(g)</sup>	203 776	60 252 <sup>(h)</sup>	15 795	(9 856)	1 370	(32 542) <sup>(i)</sup>	(30 596)	-	-	184 044 <sup>(g)(h)(i)</sup>	190 345
Dépenses en actifs non courants <sup>(d)</sup>	12 275	14 040	7 199	6 440	868	3 453	-	2 273	S.O.	S.O.	20 342	26 206
Actifs non courants <sup>(d)</sup>	3 155 846	3 222 938	467 060 <sup>(e)</sup>	463 006 <sup>(e)</sup>	76 943 <sup>(e)</sup>	43 275 <sup>(e)</sup>	2 263	2 213	S.O.	S.O.	3 702 112 <sup>(e)</sup>	3 731 432 <sup>(e)</sup>

---

## RAPPORT DE GESTION

---

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats opérationnels de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 263,3 M\$ au R.-U. et de 106,8 M\$ aux États-Unis pour le semestre terminé le 30 juin 2013, comparée à une facturation brute aux clients externes de 246,2 M\$ au R.-U. et de 85,5 M\$ aux États-Unis pour le semestre terminé le 30 juin 2012. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 416,7 M\$ au R.-U. et de 71,2 M\$ aux États-Unis en date du 30 juin 2013, comparés à des actifs non courants de 411,9 M\$ au R.-U. et de 36,8 M\$ aux États-Unis en date du 30 juin 2012.
- f) Représente l'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, laquelle a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013 et une tranche de 46,6 M\$ est attribuable au semestre terminé le 30 juin 2013.
- g) La variation des frais d'échange futurs du semestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence défavorable de 24,8 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan.
- h) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.  
  
Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£) dans le coût des primes, lequel représentait les crédits de taxes sur les intrants accumulés du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013.
- i) Le BAIIA ajusté inclut une distribution reçue d'un placement mis en équivalence, PLM, totalisant 6,9 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013.
- j) Mesure hors PCGR.
- k) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

# RAPPORT DE GESTION

## RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %

(en pourcentage du total des produits des activités ordinaires)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2013	2012 <sup>(h)</sup>	2013	2012 <sup>(h)</sup>
<b>Total des produits des activités ordinaires avant la modification du taux de désistements</b>	<b>100,0</b> <sup>(c)</sup>	100,0	<b>100,0</b> <sup>(c)</sup>	100,0
Coût des primes et coûts directs	(42,7) <sup>(d)</sup>	(55,5)	(50,8) <sup>(d)</sup>	(56,2)
Marge brute avant amortissement <sup>(a)</sup>	57,3 <sup>(c)(d)</sup>	44,5	49,2 <sup>(c)(d)</sup>	43,8
Charges opérationnelles	(36,7) <sup>(d)</sup>	(28,0)	(30,6) <sup>(d)</sup>	(26,3)
Amortissement	(1,9)	(1,7)	(1,8)	(1,6)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	18,7 <sup>(c)(d)</sup>	14,8	16,8 <sup>(c)(d)</sup>	15,9

(en pourcentage de la facturation brute)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2013	2012 <sup>(h)</sup>	2013	2012 <sup>(h)</sup>
<b>Facturation brute</b>	<b>100,0</b>	100,0	<b>100,0</b>	100,0
Total des produits des activités ordinaires avant la modification du taux de désistements	94,7 <sup>(c)</sup>	91,0	101,6 <sup>(c)</sup>	98,3
Coût des primes et coûts directs	(40,4) <sup>(d)</sup>	(50,5)	(51,6) <sup>(d)</sup>	(55,2)
Charges opérationnelles	(34,7) <sup>(d)</sup>	(25,4)	(31,1) <sup>(d)</sup>	(25,8)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	17,7 <sup>(c)(d)</sup>	13,5	17,1 <sup>(c)(d)</sup>	15,7
BAlIA ajusté <sup>(b)</sup>	17,9 <sup>(d)(e)(f)</sup>	18,4	16,3 <sup>(d)(e)(f)</sup>	17,4
Résultat net ajusté <sup>(b)</sup>	16,4 <sup>(d)(e)(f)(g)</sup>	12,8	12,7 <sup>(d)(e)(f)(g)</sup>	11,5
Flux de trésorerie disponibles <sup>(b)</sup>	9,9	7,9	1,5	3,0

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) Compte non tenu de l'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, laquelle a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation.
- d) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.
- Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£) dans le coût des primes, lequel représentait les crédits de taxes sur les intrants accumulés du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013.
- e) Le BAlIA ajusté et le résultat net ajusté tiennent compte de l'incidence défavorable sur la variation des frais d'échange futurs découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, qui s'élève à 24,8 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013. Le résultat net ajusté du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2013 inclut également un recouvrement d'impôts sur le résultat de 6,4 M\$ associé à l'incidence sur la variation des frais d'échange futurs décrite précédemment.
- De plus, le BAlIA ajusté et le résultat net ajusté du trimestre terminé le 30 juin 2013 tiennent compte de l'incidence favorable de 0,5 M\$ (0,3 M£) sur la variation des frais d'échange futurs découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- f) Le BAlIA ajusté inclut une distribution reçue d'un placement mis en équivalence, PLM, totalisant 6,9 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013.
- g) Inclut l'incidence favorable du renversement d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ (10,8 M£) par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 1,1 M\$ (0,7 M£) au titre de la charge d'intérêts pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013.
- h) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2013 ET 2012

### RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Suit une analyse des résultats opérationnels consolidés d'Aimia. Pour une analyse approfondie des résultats opérationnels par secteur, se reporter à la rubrique *Résultats opérationnels par secteur*.

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 juin 2013 s'est élevée à 570,5 M\$, contre 554,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, soit une hausse de 16,2 M\$ ou de 2,9 % qui est principalement attribuable à l'inclusion de la facturation brute d'EIM aux États-Unis et au rendement de la région EMOA. Ces facteurs ont été partiellement neutralisés par la réduction de la facturation brute du programme Aéroplan au Canada.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique de la fidélité, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 s'est chiffré à (123,3) M\$, comparativement à 504,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, soit une baisse de 627,5 M\$. Compte non tenu de l'incidence de 663,6 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, lequel a été révisé de 18 % à 11 % du fait des améliorations du programme annoncées le 27 juin 2013, le total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 s'est élevé à 540,3 M\$, soit une hausse de 36,1 M\$ ou de 7,1 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 26,0 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des services de fidélisation propriétaire qui provient essentiellement du secteur É.-U. et APAC et à l'augmentation de 14,4 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation découlant d'un volume d'échanges plus important dans le programme Aéroplan.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du prix de vente moyen d'une unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôts sur le résultat de 3,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 230,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 279,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, soit une baisse de 49,4 M\$ ou de 17,6 %. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le coût des primes et les coûts directs ont totalisé 305,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, en hausse de 25,5 M\$ ou de 9,1 % par rapport à la même période de 2012. Cet écart est principalement attribuable à une augmentation du coût des primes et des coûts directs au Canada et à l'inclusion des coûts directs d'EIM dans la région É.-U. et APAC.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût moyen des primes par unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du coût moyen des primes par unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation du coût des ventes et du résultat avant impôts sur le résultat de 2,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013.

La **marge brute avant amortissement**, compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, a augmenté de 12,8 points de pourcentage, en raison directement des facteurs décrits ci-dessus, et représente 57,3 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 juin 2013. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA pour la période écoulée, la marge brute avant amortissement a diminué de 1,0 point de pourcentage et représente 43,5 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 juin 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 198,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 140,9 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 57,3 M\$ ou de 40,6 %. Compte non tenu de l'effet du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA de 48,8 M\$ pour la période écoulée, incluant un montant de 43,2 M\$ (27,1 M£) au titre de la contrepartie conditionnelle à payer aux anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited, les charges opérationnelles se sont établies à 149,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, ce qui représente une augmentation de 8,5 M\$ ou de 6,0 %. Cet écart est surtout attribuable à l'inclusion des charges opérationnelles d'EIM dans la région É.-U. et APAC et à une hausse des charges du secteur Siège social, facteurs partiellement contrebalancés par les économies réalisées au Canada.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 10,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 8,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 20,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 20,8 M\$ pour le même trimestre de 2012.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est établi à (562,6) M\$ pour le trimestre terminé

---

## RAPPORT DE GESTION

---

le 30 juin 2013, contre 74,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, en baisse de 637,4 M\$. Exclusion faite de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan ainsi que de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA pour la période écoulée, le résultat opérationnel, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est chiffré à 74,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, en hausse de 0,1 M\$ ou de 0,1 % par rapport à la même période de 2012, conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

Les **produits financiers nets** du trimestre terminé le 30 juin 2013 sont composés principalement de produits d'intérêts de 3,3 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations, ainsi que le renversement d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA. Ces facteurs ont été contrebalancés par des charges d'intérêts sur la dette à long terme de 12,8 M\$ et une perte de 1,5 M\$ au titre de la juste valeur des bons de souscription d'Air Canada.

Le **résultat net** des trimestres terminés les 30 juin 2013 et 2012 tient compte de l'effet des recouvrements (charges) d'impôts sur le résultat exigibles, soit respectivement 118,8 M\$ et (8,8) M\$, et de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence, soit respectivement (1,9) M\$ et 1,6 M\$. Le recouvrement d'impôts sur le résultat exigibles pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence d'un recouvrement d'impôts sur le résultat exigibles de 135,4 M\$ résultant de l'incidence de 663,6 M\$ comptabilisée pour le trimestre écoulé au titre de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan. De même, le recouvrement d'impôts sur le résultat différés de 44,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut un recouvrement de 44,4 M\$, qui résulte également de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, établi au titre des soldes de pertes reportées en avant disponibles pouvant servir à réduire le résultat imposable du programme Aéroplan dans les périodes futures.

Les impôts sur le résultat exigibles sont essentiellement attribuables à nos activités au Canada. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les impôts sur le résultat différés qui ont trait à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger n'ont pas été comptabilisés. En conséquence, le recouvrement d'impôts sur le résultat différés de la période, qui est principalement lié aux activités au Canada, n'a pas été augmenté par les impôts sur le résultat différés liés à nos établissements à l'étranger, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAlIA ajusté** s'est établi à 102,0 M\$ ou à 17,9 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, compte tenu d'une distribution de 6,9 M\$ reçue de PLM. Le BAlIA ajusté a été de 102,1 M\$ ou de 18,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.



---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 93,5 M\$ ou à 16,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, compte tenu d'une distribution de 6,9 M\$ reçue de PLM, contre un résultat net ajusté de 71,1 M\$ ou de 12,8 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 juin 2012. L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée à la rubrique *Résultat net*.

Un changement touchant les produits tirés des désistements n'a pas d'incidence sur le BAIIA ajusté ni sur le résultat net ajusté; une modification apportée au taux de désistements se répercute toutefois sur la variation des frais d'échange futurs. Un ajustement est apporté aux frais d'échange futurs comme si le taux de désistements avait existé depuis la création du programme. Ainsi, la variation des frais d'échange futurs reflète seulement l'incidence de la modification apportée au taux de désistements pour la période écoulée. L'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur les frais d'échange futurs pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 s'est chiffrée à 24,8 M\$, dont une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013. Le résultat net ajusté du trimestre terminé le 30 juin 2013 tient également compte d'un recouvrement d'impôts de 6,4 M\$ attribuable à l'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs. De plus, le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté du trimestre terminé le 30 juin 2013 tiennent compte de l'incidence favorable du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA de 26,6 M\$ (16,7 M£), dont une tranche de 0,5 M\$ (0,3 M£) a influé sur la variation des frais d'échange futurs pour la période écoulée. Le résultat net ajusté du trimestre terminé le 30 juin 2013 tient également compte de l'incidence favorable du renversement d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$. Compte non tenu des effets de la modification apportée au taux de désistements et du litige concernant la TVA, le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté du trimestre terminé le 30 juin 2013 se sont élevés à 100,2 M\$ ou 17,6 % (en pourcentage de la facturation brute) et à 68,0 M\$ ou 11,9 % (en pourcentage de la facturation brute), respectivement.

Les **flux de trésorerie disponibles** du trimestre terminé le 30 juin 2013 se sont chiffrés à 56,6 M\$, contre 43,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012. Le jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA n'ayant eu aucune incidence sur la trésorerie provenant des activités opérationnelles, les explications données ci-après ne tiennent pas compte de tout effet s'y rapportant. L'écart résulte surtout des facteurs suivants :

- une augmentation de 14,4 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles, attribuable à une hausse de 16,2 M\$ de la facturation brute, à une baisse de 11,4 M\$ des impôts sur le résultat payés, à une diminution de 4,7 M\$ du montant net des intérêts payés et à la distribution de 6,9 M\$ reçue de PLM, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse de 25,5 M\$ du coût des primes et des coûts directs et l'augmentation de 8,5 M\$ des charges opérationnelles. L'écart favorable s'explique aussi par des variations des actifs et des passifs opérationnels;

---

## RAPPORT DE GESTION

---

- une augmentation de 1,8 M\$ des dividendes versés sur les actions ordinaires, laquelle s'explique par la hausse du taux de dividende trimestriel, qui est passé de 0,160 \$ à 0,170 \$ par action.

Le *BAlIA ajusté*, le *résultat net ajusté* et les *flux de trésorerie disponibles* ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

### RÉSULTATS OPÉRATIONNELS PAR SECTEUR

Cette section présente une analyse des résultats opérationnels de chacun des secteurs.

#### CANADA

La *facturation brute* du trimestre terminé le 30 juin 2013 s'est chiffrée à 324,8 M\$, contre 332,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, soit une baisse de 7,2 M\$ ou de 2,2 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La *facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation* s'est élevée à 270,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 277,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, ce qui représente une diminution de 6,7 M\$ ou de 2,4 %. L'écart s'explique pour l'essentiel par une réduction de l'accumulation pour Air Canada découlant principalement de la modification de la grille d'accumulation, par un repli du secteur des services financiers attribuable à la diminution des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active et par les conversions accrues de programmes de partenaires au cours de la période correspondante, ces facteurs ayant été neutralisés en partie par une augmentation dans le secteur de la vente au détail résultant des activités promotionnelles.

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours du trimestre terminé le 30 juin 2013 a diminué de 4,5 % par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2012.

Les *autres éléments de facturation brute*, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 54,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 54,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, soit une baisse de 0,5 M\$ ou de 0,8 %. L'écart s'explique pour l'essentiel par la contrepartie de 5,5 M\$ reçue d'Air Canada au deuxième trimestre de 2012 dans le cadre du transfert de tous les actifs et toutes les obligations de retraite accumulés avant 2009 par les employés des centres de contacts qui ont été transférés à Aéroplan en 2009, contrebalancé en partie par l'augmentation de la facturation brute provenant des services de fidélisation propriétaire en raison de l'accroissement de nouvelles activités. Les facteurs qui sous-tendent la variation sont expliqués sous la rubrique *Total des produits des activités ordinaires*.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

**Échanges** – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 s'est chiffré à 18,3 milliards, contre 17,5 milliards pour la même période de 2012, soit une hausse de 0,8 milliard ou de 4,6 % principalement attribuable à l'augmentation des échanges contre des primes-voyages.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à (334,8) M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 311,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, en baisse de 645,8 M\$. Compte non tenu de l'incidence de 663,6 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, lequel a été révisé de 18 % à 11 % du fait des améliorations du programme annoncées le 27 juin 2013, le total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 s'est élevé à 328,8 M\$, soit une hausse de 17,8 M\$ ou de 5,7 %. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation découlant de volumes d'échanges plus importants et par l'augmentation des produits des activités ordinaires tirés des services de fidélisation propriétaire attribuable à de nouvelles activités .

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 173,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 158,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, soit une augmentation de 14,3 M\$ ou de 9,0 %. Cet écart est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une hausse des coûts directs des services de fidélisation propriétaire d'environ 7,8 M\$ en raison surtout d'une augmentation des volumes à marge faible;
- une augmentation du volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages pour le trimestre, à hauteur de 7,0 M\$.

La **marge brute avant amortissement**, compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, a diminué de 1,6 point de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 47,4 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 juin 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 53,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 57,0 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une diminution de 3,8 M\$ ou de 6,7 %. Cette diminution est surtout attribuable à la baisse des frais liés aux technologies de l'information, à la réduction de la charge de rémunération et aux synergies en cours, neutralisées en partie par la hausse des honoraires professionnels.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 24,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 23,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à (585,1) M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, comparativement à 72,0 M\$ pour le même trimestre de 2012, en baisse de 657,1 M\$. Compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, le résultat opérationnel s'est chiffré à 78,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, en hausse de 6,5 M\$ ou de 9,0 %, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 77,9 M\$ ou à 24,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, en regard de 106,5 M\$ ou de 32,1 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

L'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur les frais d'échange futurs pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 s'est chiffrée à 24,8 M\$, dont une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013. Compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements, le BAIIA ajusté du trimestre terminé le 30 juin 2013 s'est élevé à 102,7 M\$ ou 31,6 % (en pourcentage de la facturation brute).

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

### **EMOA**

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 juin 2013 s'est élevée à 161,3 M\$, contre 157,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, soit une hausse de 3,7 M\$ ou de 2,3 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 143,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 136,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, ce qui représente une hausse de 6,9 M\$ ou de 5,1 %, déduction faite de l'incidence de 1,3 M\$ des fluctuations du cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 8,2 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation de 7,8 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar, attribuable à la facturation de nouveaux partenaires d'accumulation et au secteur des épiceries. La variation s'explique aussi par une augmentation de 2,2 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient découlant de la croissance des émissions attribuable à la participation accrue des membres, partiellement neutralisée par une réduction de 1,8 M\$ du programme Nectar Italia.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le nombre de points Nectar UK émis au cours du trimestre terminé le 30 juin 2013 a augmenté de 7,7 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des émissions attribuable aux nouveaux partenaires d'accumulation ajoutés en 2012 et au secteur des épiceries.

Le nombre d'unités de fidélisation émises au titre du programme Air Miles Moyen-Orient a affiché une hausse de 27,8 % au cours du trimestre terminé le 30 juin 2013 par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison principalement de la participation accrue des membres.

Le nombre de points Nectar Italia émis au cours du trimestre terminé le 30 juin 2013 a diminué de 11,6 % par rapport à la même période de 2012, en raison surtout de la diminution de l'activité promotionnelle de primes sous forme de points au cours de la période considérée et de la conjoncture économique difficile.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 17,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 20,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, soit une baisse de 3,2 M\$ ou de 15,5 %. La baisse s'explique essentiellement par le fait qu'une part importante de la facturation brute d'ISS au Royaume-Uni est présentée au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013. Cette baisse a été en partie annulée par la croissance de la facturation brute tirée des activités internationales d'ISS et des services de fidélisation propriétaire.

**Échanges** – Les échanges au sein du programme Nectar se sont accrus de 9,6 % par rapport au même trimestre de 2012, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 a baissé de 14,4 % par rapport à la même période de 2012 en raison de la disponibilité des primes offertes par les principaux partenaires d'échange.

Les échanges dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient ont diminué considérablement par rapport au même trimestre de 2012. Ce recul s'explique principalement par le niveau d'échanges important au premier trimestre de 2013 en prévision du premier anniversaire d'expiration, ce qui a entraîné une réduction subséquente des échanges au deuxième trimestre de 2013.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 s'est chiffré à 123,8 M\$, comparativement à 125,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012. Cette diminution de 2,0 M\$ ou de 1,6 % s'explique par les facteurs suivants :

- une diminution de 4,1 M\$ des autres produits des activités ordinaires attribuable au fait qu'une part importante des produits des activités ordinaires d'ISS au Royaume-Uni sont présentés au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013; partiellement compensée par

---

## RAPPORT DE GESTION

---

- une hausse de 1,1 M\$ des produits tirés des unités de fidélisation, compte tenu des désistements, déduction faite de l'incidence de 0,8 M\$ des fluctuations du cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 1,9 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation des échanges pour le programme Nectar, contrebalancée en partie par la réduction des échanges pour les programmes Air Miles Moyen-Orient et Nectar Italia;
- une hausse de 1,2 M\$ des produits tirés des services de fidélisation propriétaire.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 9,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 87,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, soit une baisse de 77,9 M\$. Compte non tenu de l'incidence comptabilisée durant le trimestre terminé le 30 juin 2013 du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le coût des primes et les coûts directs se sont élevés à 84,1 M\$, en baisse de 3,0 M\$ ou de 3,4 % par rapport à la même période de 2012, compte tenu de l'incidence de 0,6 M\$ des fluctuations du cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le recul opérationnel de 2,4 M\$ est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une baisse de 3,9 M\$ des coûts directs, découlant principalement du transfert des activités d'ISS au Royaume-Uni dans la coentreprise i2c;
- une baisse des échanges au titre du programme Air Miles Moyen-Orient, ce qui représente 2,6 M\$;
- une baisse des échanges au titre du programme Nectar Italia, ce qui représente 1,8 M\$; ces facteurs ayant été neutralisés en partie par
- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar, ce qui représente 5,9 M\$.

La **marge brute avant amortissement** a progressé de 61,8 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés, ce qui représente 92,5 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 juin 2013. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA pour la période écoulée, la marge brute avant amortissement a augmenté de 1,3 point de pourcentage, et représente 32,0 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 juin 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 83,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, comparativement à 36,6 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 46,6 M\$. Compte non tenu de l'incidence de 48,8 M\$ du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA pour la période écoulée, les charges opérationnelles ont totalisé 34,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, ce qui représente une baisse de 2,2 M\$ ou de 6,0 %. L'écart s'explique principalement par la réduction des coûts découlant du transfert des activités d'ISS au Royaume-Uni vers la coentreprise i2c, le calendrier des dépenses et les initiatives d'économie des programmes Nectar Italia et Air Miles Moyen-Orient, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des charges découlant de la croissance des activités internationales d'ISS.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 3,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 3,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 27,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, comparativement à (1,8) M\$ pour la même période de 2012, soit une amélioration de 29,4 M\$, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le résultat opérationnel s'est chiffré à 1,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 42,7 M\$ ou à 26,5 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 juin 2013. Compte non tenu de l'incidence favorable de 26,6 M\$ (16,7 M£) du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, dont une tranche de 0,5 M\$ (0,3 M£) a influé sur la variation des frais d'échange futurs pour la période écoulée, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 16,1 M\$ ou 10,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 juin 2013. Le BAIIA ajusté était de 12,3 M\$ ou 7,8 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

### É.-U. et APAC

La **facturation brute**, composée des honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire, s'est élevée à 84,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 65,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, ce qui représente une hausse de 18,9 M\$ ou de 28,7 %, compte tenu de l'incidence de 0,8 M\$ des fluctuations du cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 18,1 M\$ s'explique principalement par l'inclusion de la facturation brute d'EIM de 11,4 M\$, le plus grand volume de distribution de primes ainsi que de nouvelles activités.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 87,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 68,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, en hausse de 19,3 M\$ ou de 28,3 %, compte tenu de l'incidence de 0,8 M\$ des fluctuations du cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 18,5 M\$ s'explique principalement par l'inclusion des produits des activités ordinaires d'EIM de 13,4 M\$, le plus grand volume de distribution de primes ainsi que de nouvelles activités.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 48,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 34,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012, soit une augmentation de 14,1 M\$ ou de 41,0 % qui est principalement attribuable à l'inclusion des coûts directs d'EIM et à la hausse des coûts directs découlant d'un plus grand volume de distribution de primes ainsi que de nouvelles activités.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

La **marge brute avant amortissement** a diminué de 4,9 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 45,0 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 juin 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 42,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 31,9 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 10,5 M\$ ou de 33,2 %. La variation s'explique principalement par l'inclusion d'EIM, notamment la charge de rémunération différée et les coûts d'intégration de 1,1 M\$, ainsi que par une augmentation de la charge de rémunération visant à soutenir la croissance future des activités.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 2,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 2,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012. L'augmentation est principalement attribuable à l'inclusion de la charge d'amortissement d'EIM.

Le **résultat opérationnel** s'est chiffré à (5,7) M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 0,1 M\$ pour le trimestre correspondant de 2012, soit une détérioration de 5,8 M\$, conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (6,2) M\$ ou à (7,3) % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, en regard d'un BAIIA ajusté de (0,5) M\$ ou de (0,7) % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

### **SIÈGE SOCIAL**

Les **charges opérationnelles** se sont établies à 19,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, contre 16,2 M\$ pour la même période de 2012, en hausse de 3,2 M\$ ou de 19,6 %. Cette hausse est attribuable au soutien de la croissance de l'entreprise mondiale, y compris des initiatives de consultation et de développement d'affaires plus hâtives en 2013 qu'en 2012.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (12,5) M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013, en regard de (16,2) M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2012. Le BAIIA ajusté du trimestre terminé le 30 juin 2013 tient compte d'une distribution de 6,9 M\$ reçue de PLM.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.



---

# RAPPORT DE GESTION

---

## COMPARAISON DES SEMESTRES TERMINÉS LES 30 JUIN 2013 ET 2012

### RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Suit une analyse des résultats opérationnels consolidés d'Aimia. Pour une analyse approfondie des résultats opérationnels par secteur, se reporter à la rubrique *Résultats opérationnels par secteur*.

La **facturation brute** du semestre terminé le 30 juin 2013 s'est élevée à 1 131,7 M\$, contre 1 090,9 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, soit une hausse de 40,8 M\$ ou de 3,7 %. Cette augmentation est principalement attribuable au rendement des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient dans la région EMOA et à la hausse pour la région É.-U. et APAC découlant de l'inclusion d'EIM, facteurs partiellement neutralisés par la réduction de la facturation brute au Canada.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique de la fidélité, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour le semestre terminé le 30 juin 2013 s'est chiffré à 486,2 M\$, comparativement à 1 072,0 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, soit une baisse de 585,8 M\$. Compte non tenu de l'incidence de 663,6 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, lequel a été révisé de 18 % à 11 % du fait des améliorations du programme annoncées le 27 juin 2013, le total des produits des activités ordinaires pour le semestre terminé le 30 juin 2013 s'est élevé à 1 149,8 M\$, soit une hausse de 77,8 M\$ ou de 7,3 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 57,3 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation découlant d'un volume d'échanges plus important dans les programmes Nectar, Air Miles Moyen-Orient et Aéroplan, ainsi qu'à la hausse de 26,6 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des services de fidélisation propriétaire qui résulte essentiellement de l'inclusion des produits des activités ordinaires d'EIM.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du prix de vente moyen d'une unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôts sur le résultat de 8,0 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 583,9 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 602,3 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, soit une baisse de 18,4 M\$ ou de 3,1 %. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le coût des primes et les coûts directs ont totalisé 656,7 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, en hausse de 54,4 M\$ ou de 9,0 % par rapport à la même période de 2012. Cet écart est principalement attribuable au volume d'échanges plus important dans les programmes Nectar, Air Miles Moyen-Orient et Aéroplan, ainsi qu'à l'augmentation des coûts directs découlant de l'inclusion d'EIM dans la région É.-U. et APAC.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût moyen des primes par unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du coût moyen des primes par unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation du coût des ventes et du résultat avant impôts sur le résultat de 5,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013.

La **marge brute avant amortissement**, compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, a augmenté de 5,4 points de pourcentage, en raison directement des facteurs décrits ci-dessus, et représente 49,2 % du total des produits des activités ordinaires pour le semestre terminé le 30 juin 2013. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA pour la période écoulée, la marge brute avant amortissement a diminué de 0,9 point de pourcentage et représente 42,9 % du total des produits des activités ordinaires pour le semestre terminé le 30 juin 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 351,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 281,8 M\$ pour le même semestre de 2012, soit une augmentation de 69,7 M\$ ou de 24,8 %. Compte non tenu de l'effet du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA de 48,8 M\$ pour la période écoulée, incluant un montant de 43,2 M\$ (27,1 M£) au titre de la contrepartie conditionnelle à payer aux anciens actionnaires d'AIMIA EMEA Limited, les charges opérationnelles se sont établies à 302,7 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, ce qui représente une augmentation de 20,9 M\$ ou de 7,4 % par rapport à la même période de 2012. Cet écart est surtout attribuable à une hausse des charges du secteur Siège social et à l'inclusion des charges opérationnelles d'EIM.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 20,8 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 17,0 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 40,4 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 41,6 M\$ pour la même période de 2012.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est établi à (470,1) M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 170,9 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, en baisse de 641,0 M\$. Exclusion faite de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan ainsi que de l'effet du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le résultat opérationnel, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est chiffré à 169,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, en baisse de 1,4 M\$ ou de 0,8 % par rapport à la même période de 2012, conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

Les **frais financiers nets** du semestre terminé le 30 juin 2013 sont composés principalement de produits d'intérêts de 6,7 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations, du renversement d'une charge d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 16,2 M\$ par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, déduction faite d'une charge d'intérêts courus de 1,1 M\$ comptabilisée pour la période considérée, ainsi qu'un gain de 1,3 M\$ au titre de la juste valeur des bons de souscription d'Air Canada. Ces facteurs ont été contrebalancés par la charge d'intérêts sur la dette à long terme de 25,4 M\$.

Le **résultat net** des semestres terminés les 30 juin 2013 et 2012 tient compte de l'effet des recouvrements (charges) d'impôts sur le résultat exigibles, soit respectivement 100,2 M\$ et (28,3) M\$, et de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence, soit respectivement (3,6) M\$ et 2,7 M\$. Le recouvrement d'impôts sur le résultat exigibles pour le semestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence d'un recouvrement d'impôts sur le résultat exigibles de 135,4 M\$ résultant de l'incidence de 663,6 M\$ comptabilisée pour la période écoulée au titre de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan. De même, le recouvrement d'impôts sur le résultat différés de 45,9 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013 inclut un recouvrement de 44,4 M\$, qui résulte également de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, établi au titre des soldes de pertes reportées en avant disponibles pouvant servir à réduire le résultat imposable du programme Aéroplan dans les périodes futures.

Les impôts sur le résultat exigibles sont essentiellement attribuables à nos activités au Canada. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les impôts sur le résultat différés qui ont trait à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger n'ont pas été comptabilisés. En conséquence, le recouvrement d'impôts sur le résultat différés de la période, qui est principalement lié aux activités au Canada, n'a pas été augmenté par les impôts sur le résultat différés liés à nos établissements à l'étranger, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 184,0 M\$ ou à 16,3 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le semestre terminé le 30 juin 2013, compte tenu d'une distribution de 6,9 M\$ reçue de PLM. Le BAIIA ajusté a été de 190,3 M\$ ou de 17,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même semestre de 2012.

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 143,6 M\$ ou à 12,7 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le semestre terminé le 30 juin 2013, compte tenu d'une distribution de 6,9 M\$ reçue de PLM, contre un résultat net ajusté de 125,1 M\$ ou de 11,5 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le semestre terminé le 30 juin 2012. L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée à la rubrique **Résultat net**.

Un changement touchant les produits tirés des désistements n'a pas d'incidence sur le BAIIA ajusté ni sur le résultat net ajusté; une modification apportée au taux de désistements se répercute toutefois sur la variation des frais d'échange futurs. Un ajustement est apporté aux frais d'échange futurs comme si le taux de désistements avait existé depuis la création du programme. Ainsi, la variation des frais d'échange futurs reflète seulement l'incidence de la modification apportée au taux de désistements pour la période écoulée. L'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur les frais d'échange futurs pour le semestre terminé le 30 juin 2013 s'est chiffrée à 24,8 M\$. Le résultat net ajusté du semestre terminé le 30 juin 2013 tient également compte d'un recouvrement d'impôts de 6,4 M\$ attribuable à l'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs. Le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté du semestre terminé le 30 juin 2013 tiennent compte de l'incidence favorable de 24,0 M\$ du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA. Le résultat net ajusté du semestre terminé le 30 juin 2013 tient également compte de l'incidence favorable du renversement d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 16,2 M\$. Compte non tenu des effets de la modification apportée au taux de désistements et du litige concernant la TVA, le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté du semestre terminé le 30 juin 2013 se sont élevés à 184,8 M\$ ou 16,3 % (en pourcentage de la facturation brute) et à 121,8 M\$ ou 10,8 % (en pourcentage de la facturation brute), respectivement.

Les **flux de trésorerie disponibles** du semestre terminé le 30 juin 2013 se sont chiffrés à 16,6 M\$, contre 33,3 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012. Le jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA n'ayant eu aucune incidence sur la trésorerie provenant des activités opérationnelles, les explications données ci-après ne tiennent pas compte de tout effet s'y rapportant. L'écart résulte surtout des facteurs suivants :

- une diminution de 16,9 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles, attribuable à une augmentation de 54,4 M\$ du coût des primes et des coûts directs et à une hausse de 20,1 M\$ des charges opérationnelles, facteurs partiellement contrebalancés par une hausse de 40,8 M\$ de la facturation brute, une baisse de 19,7 M\$ des impôts sur le résultat payés, une diminution de 3,5 M\$ du montant net des intérêts payés et la distribution de 6,9 M\$ reçue de PLM. L'écart défavorable s'explique aussi par des variations des actifs et des passifs opérationnels;
- une réduction des dépenses en immobilisations d'environ 3,6 M\$;

## RAPPORT DE GESTION

- une augmentation de 3,3 M\$ des dividendes versés sur les actions ordinaires, laquelle s'explique par la hausse du taux de dividende trimestriel, annulée en partie par la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation du fait des actions rachetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société en 2012.

Le *BALIA ajusté*, le *résultat net ajusté* et les *flux de trésorerie disponibles* ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

## RÉSULTATS OPÉRATIONNELS PAR SECTEUR

Cette section présente une analyse des résultats opérationnels de chacun des secteurs.

### CANADA

La **facturation brute** du semestre terminé le 30 juin 2013 s'est chiffrée à 631,9 M\$, contre 645,2 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, soit une baisse de 13,3 M\$ ou de 2,1 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 527,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 539,0 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, ce qui représente une diminution de 11,9 M\$ ou de 2,2 %. L'écart s'explique pour l'essentiel par une réduction de l'accumulation pour Air Canada découlant de la modification de la grille d'accumulation, par un repli du secteur des services financiers attribuable à la diminution des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active et par les conversions accrues de programmes de partenaires en 2012. Cette baisse a été neutralisée en partie par une augmentation dans le secteur de la vente au détail attribuable aux nouveaux partenaires et aux activités promotionnelles.

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours du semestre terminé le 30 juin 2013 a diminué de 3,1 % par rapport au semestre terminé le 30 juin 2012.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 104,8 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 106,3 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, soit une baisse de 1,5 M\$ ou de 1,4 % qui s'explique pour l'essentiel par la contrepartie de 5,5 M\$ reçue d'Air Canada à la période correspondante dans le cadre du transfert de tous les actifs et toutes les obligations de retraite accumulés avant 2009 par les employés des centres de contacts qui ont été transférés à Aéroplan en 2009, contrebalancé en partie par la hausse de la facturation brute provenant des services de fidélisation propriétaire en raison d'une augmentation nette de nouvelles

---

## RAPPORT DE GESTION

---

activités. Les facteurs qui sous-tendent le solde de la variation sont expliqués sous la rubrique *Total des produits des activités ordinaires*.

**Échanges** – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le semestre terminé le 30 juin 2013 s'est chiffré à 39,7 milliards, contre 38,9 milliards pour la même période de 2012, soit une hausse de 0,8 milliard ou de 2,1 % attribuable à l'augmentation des échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 36,9 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 683,8 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, en baisse de 646,9 M\$. Compte non tenu de l'incidence de 663,6 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, lequel a été révisé de 18 % à 11 % du fait des améliorations du programme annoncées le 27 juin 2013, le total des produits des activités ordinaires pour le semestre terminé le 30 juin 2013 s'est élevé à 700,5 M\$, soit une hausse de 16,7 M\$ ou de 2,4 %. Cette hausse s'explique principalement par

- une augmentation de 13,7 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation, compte tenu des désistements, découlant des volumes d'échanges totaux plus importants;
- une hausse de 3,2 M\$ des produits des activités ordinaires tirés des services de fidélisation propriétaire essentiellement attribuable à une augmentation nette de nouvelles activités.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 375,8 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 353,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, soit une augmentation de 22,7 M\$ ou de 6,4 %. Cet écart est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une hausse des coûts directs des services de fidélisation propriétaire d'environ 10,0 M\$ en raison surtout d'une augmentation des volumes à marge faible;
- une augmentation du volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages pour le semestre, à hauteur de 6,8 M\$;
- une hausse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé totalisant 5,9 M\$ attribuable à la composition des échanges.

La **marge brute avant amortissement**, compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, a diminué de 2,0 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 46,4 % du total des produits des activités ordinaires pour le semestre terminé le 30 juin 2013.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 107,6 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 114,1 M\$ pour la même période de 2012, soit une diminution de 6,5 M\$ ou de 5,7 %. Cette réduction est surtout attribuable à la baisse de la charge de rémunération, des frais liés aux technologies de l'information, des honoraires professionnels et des synergies en cours.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 47,9 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 46,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à (494,4) M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, comparativement à 170,0 M\$ pour la même période de 2012, en baisse de 664,4 M\$. Compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, le résultat opérationnel s'est chiffré à 169,2 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, en baisse de 0,8 M\$ ou de 0,5 % par rapport à la même période de 2012, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAlIA ajusté** s'est établi à 166,2 M\$ ou à 26,3 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le semestre terminé le 30 juin 2013, en regard de 203,8 M\$ ou de 31,6 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la même période de 2012.

L'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur les frais d'échange futurs pour le semestre terminé le 30 juin 2013 s'est chiffrée à 24,8 M\$. Compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements, le BAlIA ajusté du semestre terminé le 30 juin 2013 s'est élevé à 191,0 M\$ ou 30,2 % (en pourcentage de la facturation brute).

Le **BAlIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

### **EMOA**

La **facturation brute** du semestre terminé le 30 juin 2013 s'est élevée à 335,0 M\$, contre 301,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, soit une hausse de 33,5 M\$ ou de 11,1 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 300,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 261,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, ce qui représente une hausse de 39,4 M\$ ou de 15,1 %, déduction faite de l'incidence de 1,8 M\$ des fluctuations du cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel s'explique essentiellement par une augmentation de 26,2 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar, attribuable au secteur des épicerie et à l'ajout de la facturation de nouveaux partenaires d'accumulation ainsi qu'à

---

## RAPPORT DE GESTION

---

l'avantage découlant des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal partenaire d'accumulation du programme en vigueur à compter du deuxième trimestre de 2012. La variation s'explique aussi par une augmentation de 19,1 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient découlant de nouvelles conditions contractuelles, y compris un apport fourni par le principal partenaire d'accumulation du programme afin de favoriser la participation accrue des membres. La facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar Italia a diminué de 4,1 M\$ par rapport à la même période de l'exercice précédent, du fait surtout de la réduction de l'activité promotionnelle de primes sous forme de points au cours de la période considérée et de la conjoncture économique difficile.

Le nombre de points Nectar UK émis au cours du semestre terminé le 30 juin 2013 a augmenté de 13,4 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des émissions dans le secteur des épiceries ainsi que par la croissance attribuable aux nouveaux partenaires d'accumulation ajoutés en 2012.

Le nombre d'unités de fidélisation émises au titre du programme Air Miles Moyen-Orient a affiché une hausse de 29,9 % au cours du semestre terminé le 30 juin 2013 par rapport à la même période de l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance du programme découlant des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal partenaire d'accumulation du programme et d'une participation accrue des membres.

Le nombre de points Nectar Italia émis au cours du semestre terminé le 30 juin 2013 a diminué de 12,5 % par rapport à la même période de 2012, en raison surtout de la diminution de l'activité promotionnelle de primes sous forme de points au cours de la période considérée et de la conjoncture économique difficile.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 34,6 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 40,4 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, soit une baisse de 5,8 M\$ ou de 14,5 %. La baisse s'explique essentiellement par le fait qu'une part importante de la facturation brute d'ISS au Royaume-Uni est présentée au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013. Cette baisse a été en partie annulée par la croissance de la facturation brute tirée des activités internationales d'ISS, des services de fidélisation propriétaire et des nouvelles initiatives.

**Échanges** – Les échanges au sein du programme Nectar se sont accrus de 12,5 % par rapport à la même période de 2012, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour le semestre terminé le 30 juin 2013 a diminué de 9,6 % par rapport à la même période de 2012.



---

## RAPPORT DE GESTION

---

Les échanges dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient se sont accrus considérablement en raison de l'activité promotionnelle visant à favoriser une plus grande participation des membres dans le cadre des nouvelles conditions contractuelles.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour le semestre terminé le 30 juin 2013 s'est chiffré à 281,2 M\$, comparativement à 242,8 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012. Cette hausse de 38,4 M\$ ou de 15,8 % s'explique par les facteurs suivants :

- une hausse de 43,6 M\$ des produits tirés des unités de fidélisation, compte tenu des désistements, déduction faite de l'incidence de 0,8 M\$ des fluctuations du cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 44,4 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation des échanges pour les programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, ainsi que par une augmentation du prix de vente cumulatif moyen de l'unité de fidélisation pour le programme Air Miles Moyen-Orient découlant des nouvelles conditions contractuelles, y compris un apport fourni par le principal partenaire d'accumulation du programme en vue de favoriser la participation accrue des membres; ce qui a été contrebalancé en partie par
- une diminution de 5,9 M\$ des autres produits des activités ordinaires attribuable au fait qu'une part importante des produits des activités ordinaires d'ISS au Royaume-Uni sont présentés au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013. Cette baisse a été compensée en partie par la croissance des produits des activités ordinaires tirés des activités internationales d'ISS, des services de fidélisation propriétaire et des nouvelles initiatives.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 115,7 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 171,2 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, soit une baisse de 55,5 M\$ ou de 32,5 %. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le coût des primes et les coûts directs se sont élevés à 188,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, en hausse de 17,3 M\$ ou de 10,1 % par rapport à la même période de 2012, déduction faite de l'incidence de 1,0 M\$ des fluctuations du cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 18,3 M\$ est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar, ce qui représente 11,9 M\$;
- l'intensification des échanges et un coût plus élevé des échanges par unité de fidélisation au titre du programme Air Miles Moyen-Orient en raison de l'activité promotionnelle et du nouveau contrat conclu avec le principal partenaire d'accumulation du programme, ce qui représente 15,1 M\$; ces facteurs ayant été neutralisés en partie par
- une baisse de 5,9 M\$ des coûts directs, découlant principalement du transfert des activités d'ISS au Royaume-Uni dans la coentreprise i2c;

---

## RAPPORT DE GESTION

---

- une baisse des échanges au titre du programme Nectar Italia, ce qui représente 2,8 M\$.

La **marge brute avant amortissement** a progressé de 29,4 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés, ce qui représente 58,9 % du total des produits des activités ordinaires pour le semestre terminé le 30 juin 2013. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA pour la période écoulée, la marge brute avant amortissement a augmenté de 3,5 points de pourcentage, et représente 33,0 % du total des produits des activités ordinaires pour le semestre terminé le 30 juin 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 122,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, comparativement à 72,1 M\$ pour la même période de 2012, soit une augmentation de 50,4 M\$ ou de 69,8 %. Compte non tenu de l'incidence de 48,8 M\$ du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA pour la période écoulée, les charges opérationnelles ont totalisé 73,7 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, ce qui représente une hausse de 1,6 M\$ ou de 2,1 %. L'écart s'explique principalement par la croissance sous-jacente dans la région EMOA, contrebalancée par une réduction des coûts découlant du transfert des activités d'ISS Royaume-Uni vers la coentreprise i2c.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 7,8 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 7,7 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 35,3 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, comparativement à (8,3) M\$ pour la même période de 2012, soit une amélioration de 43,6 M\$, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le résultat opérationnel s'est établi à 11,3 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 60,3 M\$ ou à 18,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le semestre terminé le 30 juin 2013. Compte non tenu de l'incidence favorable de 24,0 M\$ (15,0 M£) du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 36,3 M\$ ou à 10,8 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le semestre terminé le 30 juin 2013. Le BAIIA ajusté était de 15,8 M\$ ou 5,2 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la même période de 2012.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## É.-U. et APAC

La **facturation brute**, composée des honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire, s'est élevée à 165,1 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 146,6 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, ce qui représente une hausse de 18,5 M\$ ou de 12,6 %, compte tenu de l'incidence de 0,9 M\$ des fluctuations du cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel s'explique principalement par l'inclusion de la facturation brute d'EIM de 21,6 M\$, le plus grand volume de distribution de primes ainsi que de nouvelles activités. Ces facteurs sont partiellement contrebalancés par la sortie des activités de Qantas, qui représente 7,2 M\$, et le calendrier des services rendus.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 168,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 147,7 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, en hausse de 20,8 M\$ ou de 14,1 %, compte tenu de l'incidence de 0,9 M\$ des fluctuations du cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel s'explique principalement par l'inclusion des produits des activités ordinaires d'EIM de 24,9 M\$, le plus grand volume de distribution de primes ainsi que de nouvelles activités. Ces facteurs sont partiellement contrebalancés par la sortie des activités de Qantas, qui représente 7,2 M\$, et le calendrier des services rendus.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 92,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 78,2 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012, soit une augmentation de 14,3 M\$ ou de 18,3 % qui est principalement attribuable à l'inclusion des coûts directs d'EIM et à la hausse des coûts directs découlant d'un plus grand volume de distribution de primes ainsi que de nouvelles activités, facteurs neutralisés en partie par l'incidence de la sortie des activités de Qantas.

La **marge brute avant amortissement** a diminué de 2,0 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 45,1 % du total des produits des activités ordinaires pour le semestre terminé le 30 juin 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 82,4 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 67,0 M\$ pour la même période de 2012, soit une augmentation de 15,4 M\$ ou de 23,1 %, compte tenu de l'incidence de 0,6 M\$ des fluctuations du cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel s'explique principalement par l'inclusion d'EIM, incluant la charge de rémunération différée et les coûts d'intégration de 2,1 M\$.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 5,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 4,4 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012. L'augmentation est principalement attribuable à l'inclusion de la charge d'amortissement d'EIM.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le **résultat opérationnel** s'est chiffré à (11,9) M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre (1,8) M\$ pour la même période de 2012, soit une détérioration de 10,1 M\$, en conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (9,9) M\$ ou à (6,0) % (en pourcentage de la facturation brute) pour le semestre terminé le 30 juin 2013, en regard d'un BAIIA ajusté de 1,4 M\$ ou de 0,9 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la même période de 2012.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

### SIÈGE SOCIAL

Les **charges opérationnelles** se sont établies à 39,4 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 30,6 M\$ pour la même période de 2012, en hausse de 8,8 M\$ ou de 28,8 %. Cette hausse est principalement attribuable au soutien de la croissance de l'entreprise mondiale, notamment les initiatives de consultation et de développement d'affaires plus hâtives en 2013 qu'en 2012, et à la hausse de 0,9 M\$ de la rémunération fondée sur des actions expliquée par une augmentation du cours de l'action et des attributions fondées sur des actions.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (32,5) M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, en regard de (30,6) M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2012. Le BAIIA ajusté du semestre terminé le 30 juin 2013 tient compte d'une distribution de 6,9 M\$ reçue de PLM.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

# RAPPORT DE GESTION

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Cette section présente certains résultats des huit derniers trimestres écoulés jusqu'au 30 juin 2013.

	2013		2012 <sup>(p)</sup>				2011	
	T2	T1 <sup>(n)</sup>	T4 <sup>(n)</sup>	T3 <sup>(n)</sup>	T2 <sup>(n)</sup>	T1 <sup>(n)</sup>	T4 <sup>(n)</sup>	T3 <sup>(n)(o)</sup>
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>								
<b>Facturation brute</b>	<b>570 540</b>	561 115	615 055	537 030	554 302	536 636	621 109	541 819
<b>Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation</b>	<b>414 211</b>	413 349	429 534	398 885	414 026	385 984	425 208	384 651
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>(123 312)</b> <sup>(d)</sup>	609 503	678 179	498 781	504 233	567 725	560 683 <sup>(k)</sup>	501 412
Coût des primes et coûts directs	<b>(230 513)</b> <sup>(e)</sup>	(353 408)	(412 651)	(285 978)	(279 900)	(322 396)	(423 788)	(283 733)
Marge brute avant amortissement <sup>(a)</sup>	<b>(353 825)</b> <sup>(d)(e)</sup>	256 095	265 528	212 803	224 333	245 329	136 895 <sup>(k)</sup>	217 679
Charges opérationnelles	<b>(198 221)</b> <sup>(e)</sup>	(153 313)	(153 435)	(131 186)	(140 949)	(140 816)	(204 216) <sup>(l)</sup>	(130 867)
Amortissement	<b>(10 513)</b>	(10 320)	(12 013)	(9 407)	(8 543)	(8 462)	(11 698)	(8 419)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	<b>(562 559)</b> <sup>(d)(e)</sup>	92 462	100 080	72 210	74 841	96 051	(79 019) <sup>(k)(l)</sup>	78 393
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	<b>(20 091)</b>	(20 307)	(24 831)	(20 788)	(20 820)	(20 795)	(24 143)	(23 109)
Résultat opérationnel	<b>(582 650)</b> <sup>(d)(e)</sup>	72 155	75 249	51 422	54 021	75 256	(103 162) <sup>(k)(l)</sup>	55 284
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	<b>(415 286)</b> <sup>(d)(e)(f)(g)</sup>	40 527	56 897	28 295	34 937	45 378	(126 267) <sup>(k)(l)</sup>	26 066
BAIIA ajusté <sup>(b)</sup>	<b>101 953</b> <sup>(e)(h)(i)</sup>	82 815	118 185 <sup>(j)</sup>	93 719	102 116	88 977	89 978 <sup>(m)</sup>	104 219
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	<b>(415 286)</b> <sup>(d)(e)(f)(g)</sup>	40 527	56 897	28 295	34 937	45 378	(126 267) <sup>(k)(l)</sup>	26 066
Résultat par action ordinaire <sup>(c)</sup>	<b>(2,43)</b> <sup>(d)(e)(f)(g)</sup>	0,22	0,31	0,15	0,19	0,24	(0,74) <sup>(k)(l)</sup>	0,13
Flux de trésorerie disponibles <sup>(b)</sup>	<b>56 553</b>	(39 929)	46 690	99 556	43 841	(10 591)	(16 462)	95 769

## RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
- d) Inclut l'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, laquelle a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 25,1 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 21,5 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- e) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.
- f) Inclut l'incidence défavorable de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, déduction faite d'un recouvrement d'impôts sur le résultat de 179,8 M\$, dont une tranche de 167,5 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 6,6 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 5,7 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- g) Inclut l'incidence favorable du renversement d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ (10,8 M£) par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- h) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence défavorable de 24,8 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, dont une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- De plus, la variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence favorable de 0,5 M\$ (0,3 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- i) Le BAIIA ajusté tient compte d'une distribution reçue d'un placement mis en équivalence, PLM, totalisant 6,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013.
- j) Le BAIIA ajusté tient compte d'une distribution reçue d'un placement mis en équivalence, PLM, totalisant 15,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012.
- k) Inclut l'incidence des modifications apportées aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, laquelle a donné lieu à une baisse de 127,1 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 113,3 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2011 et une tranche de 13,8 M\$ est attribuable aux trois premiers trimestres de 2011. Une tranche de 89,0 M\$ de l'ajustement total est attribuable au programme Nectar, et une tranche de 38,1 M\$ est attribuable au programme Air Miles Moyen-Orient.
- l) Inclut une perte de valeur du goodwill de 53,9 M\$ comptabilisée au cours du quatrième trimestre de 2011 attribuable aux activités de fidélisation propriétaire aux États-Unis.
- m) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 31 décembre 2011 inclut l'incidence défavorable de 11,3 M\$ découlant des modifications apportées aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient et attribuable aux trois premiers trimestres de 2011.
- n) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013.
- o) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence des modifications apportées aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient au quatrième trimestre de 2011.
- p) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Aimia génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations, ainsi que pour s'acquitter de ses obligations de remboursement de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Aimia, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique *SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT*. Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 juin 2013, Aimia disposait de 499,4 M\$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie, de 30,6 M\$ en liquidités soumises à restrictions, de 23,1 M\$ en placements à court terme et de 311,9 M\$ en placements à long terme dans des obligations, pour un total de 865,0 M\$. De ce total, environ 27,0 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en mai 2014 et 311,9 M\$ représentent principalement des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux échéant à des dates diverses entre septembre 2014 et juin 2020. Ces placements à long terme comprennent une réserve au titre des échanges de milles Aéroplan décrite sous la rubrique *Réserve au titre des échanges*. Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme et des placements à long terme en obligations d'Aimia n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs.

## RAPPORT DE GESTION

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie d'Aimia pour les périodes indiquées :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2013	2012	2013	2012
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>476 861</b>	<b>179 759</b>	<b>497 976</b>	<b>202 147</b>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	99 933	85 467	99 481	116 437
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(41 988)	(36 906)	(24 090)	(47 480)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(41 307)	(28 636)	(70 371)	(72 140)
Écart de conversion lié à la trésorerie	5 914	591	(3 583)	1 311
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>499 413</b>	<b>200 275</b>	<b>499 413</b>	<b>200 275</b>

### ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles proviennent principalement de la facturation brute et sont réduits par la trésorerie nécessaire pour la remise des primes au moment de l'échange des unités de fidélisation et par la trésorerie nécessaire pour la prestation des services de fidélisation propriétaire et d'analytique de la fidélité, ainsi que par les charges opérationnelles, les charges d'intérêts et les impôts exigibles.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont établis à 99,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 et à 99,5 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013, contre 85,5 M\$ et 116,4 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2012, respectivement.

Le jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA n'ayant eu aucune incidence sur la trésorerie provenant des activités opérationnelles, les explications données ci-après ne tiennent pas compte de tout effet s'y rapportant.

La variation favorable de 14,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 comparativement au trimestre terminé le 30 juin 2012 s'explique principalement par une augmentation de 16,2 M\$ de la facturation brute, une baisse de 11,4 M\$ des impôts payés, une réduction de 4,7 M\$ du montant net des intérêts payés et la distribution de 6,9 M\$ reçue de PLM, ces facteurs ayant été neutralisés en partie par une hausse de 25,5 M\$ du coût des primes et des coûts directs et une augmentation de 8,5 M\$ des charges opérationnelles. La variation favorable s'explique aussi par les variations des actifs et des passifs opérationnels.

La variation défavorable de 16,9 M\$ pour le semestre terminé le 30 juin 2013 comparativement au semestre terminé le 30 juin 2012 s'explique principalement par une hausse de 54,4 M\$ du coût des primes et des coûts directs et une augmentation de 20,1 M\$ des charges opérationnelles, contrebalancées en partie par une augmentation de 40,8 M\$ de la facturation brute, une baisse de 19,7 M\$ des impôts payés, une réduction de 3,5 M\$ du montant net des intérêts payés et la distribution de 6,9 M\$ reçue de PLM. L'écart défavorable s'explique aussi par les variations des actifs et des passifs opérationnels.

Se reporter à la rubrique [Flux de trésorerie disponibles](#) pour de plus amples renseignements.



---

## RAPPORT DE GESTION

---

### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les activités d'investissement pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013 rendent compte des placements à court terme effectués de 6,5 M\$ et du produit des placements à court terme de 20,8 M\$, respectivement. Les activités d'investissement pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013 rendent également compte des placements à long terme effectués, qui se chiffrent à 15,5 M\$ et à 15,8 M\$, respectivement, y compris un placement supplémentaire de 15,5 M\$ dans Cardlytics.

Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2013, Aimia a investi un montant supplémentaire de 5,5 M\$ dans Prismah, ainsi qu'un montant de 3,3 M\$ dans China Rewards.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013 se sont chiffrées à 11,3 M\$ et à 20,3 M\$, respectivement. Les dépenses en immobilisations prévues pour 2013 devraient totaliser environ 70,0 M\$.

### ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013, les flux de trésorerie liés aux activités de financement découlent principalement des paiements de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées et s'élèvent à 32,1 M\$ et à 62,5 M\$, respectivement. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013, les activités de financement rendent aussi compte de l'encaissement de montants de 0,2 M\$ et de 1,5 M\$, respectivement, par la Société à l'exercice d'options sur actions. Au cours du trimestre et du semestre terminés le 30 juin 2013, Aimia a également acquis le solde de 25 % des actions émises de Nectar Italia pour une contrepartie en trésorerie de 9,3 M\$.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia, et le versement de dividendes est fonction, entre autres, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 %, soit 0,40625 \$ l'action privilégiée par trimestre.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## SITUATION DE TRÉSORERIE

Aimia prévoit que les besoins en capital de 196,7 M\$ pour l'exercice 2013, soit 126,7 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses porteurs d'actions ordinaires et privilégiées et environ 70,0 M\$ pour les dépenses en immobilisations, seront financés par les flux de trésorerie opérationnels, par l'encaisse disponible en dépôt dans la *réserve au titre des échanges* dans la mesure nécessaire et s'il y a lieu (c'est-à-dire dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit au besoin.

## RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie opérationnels afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Pour l'heure, Aimia n'a pas utilisé les fonds de la réserve. Au 30 juin 2013, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 30 juin 2013, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Au 30 juin 2013, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 24,8 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs, soit 448,8 M\$.

Les produits différés figurant à l'état de la situation financière représentent le cumul des unités de fidélisation non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non comptabilisés. Le montant consolidé estimatif du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces unités de fidélisation, calculé selon le coût moyen actuel des primes par unité de fidélisation échangée, s'élève à environ 1 809,4 M\$.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

Au 30 juin 2013, Aimia avait des billets garantis de premier rang en circulation pour un montant de 800,0 M\$, dont les dates d'échéance s'échelonnent jusqu'au 17 mai 2019. Aimia disposait aussi d'une facilité de crédit renouvelable autorisée et disponible de 300,0 M\$ venant à échéance le 23 avril 2016. La facilité de crédit renouvelable est fournie par un syndicat financier regroupant neuf prêteurs institutionnels. Aimia a l'intention de renouveler ou de remplacer sa facilité à son échéance ou plus tôt si les conditions du marché le permettent.

La disponibilité continue de la facilité de crédit est sous réserve du respect, par Aimia, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, comme le prescrivent les ententes de crédit. Au 30 juin 2013, Aimia respectait toutes ces clauses restrictives.

### ACQUISITION D'EXCELLENCE IN MOTIVATION, INC.

Le 24 septembre 2012, Aimia a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation d'EIM, société privée américaine offrant des solutions complètes d'amélioration du rendement des canaux et des employés ainsi que des solutions de fidélisation pour les entreprises, pour un prix d'achat total de 27,0 M\$ (27,7 M\$ US). Une tranche de 3,1 M\$ (3,2 M\$ US) de ce montant a trait à la rémunération différée, dont un montant de 1,1 M\$ (1,1 M\$ US) était inclus dans l'encaisse en fidéicommiss, payable à certains actionnaires vendeurs au deuxième anniversaire de l'acquisition s'ils sont toujours à l'emploi d'Aimia. La rémunération différée a été exclue du prix d'achat, et elle sera comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée d'acquisition des droits dans les états financiers consolidés d'Aimia en tant que charge de rémunération intégrée aux frais généraux et frais d'administration.

Grâce à cette acquisition, Aimia renforcera sa position de chef de file mondial parmi les entreprises de gestion de la fidélisation offrant une gamme complète de services : des canaux de distribution d'envergure internationale offrant des solutions pour les employés et les clients dans tous les secteurs verticaux, de toutes les zones géographiques et avec une multitude d'outils pour les marques de consommation et interentreprises.

Dans le but de réaliser la transaction, Aimia a engagé des coûts liés à l'acquisition de 1,8 M\$ (1,9 M\$ US) au troisième trimestre de 2012, lesquels ont été intégrés aux frais généraux et frais d'administration.

En raison du moment de l'acquisition et comme le permettent les IFRS, une estimation préliminaire de la répartition du prix d'achat et des justes valeurs des immobilisations incorporelles a été préparée au 30 septembre 2012. La répartition définitive a été achevée durant le quatrième trimestre de 2012.

## RAPPORT DE GESTION

Le tableau ci-après présente la contrepartie transférée et les montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris à la date de l'acquisition selon la répartition définitive du prix d'achat.

Répartition définitive du prix d'achat	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
Trésorerie	19 242
Contrepartie conditionnelle <sup>a)</sup>	1 473
Contrepartie à payer <sup>b)</sup>	2 891
Autre contrepartie à payer	243
Rémunération différée <sup>c)</sup>	3 063
<b>Total de la contrepartie</b>	<b>26 912</b>
Rémunération différée <sup>c)</sup>	(3 063)
<b>Total de la contrepartie devant être répartie</b>	<b>23 849</b>
Montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris identifiables	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 441
Liquidités soumises à restrictions	4 712
Comptes débiteurs	17 133
Frais payés d'avance	3 396
Immobilisations corporelles	1 206
Logiciels et technologie	3 405
Relations clients	18 100
Autres immobilisations incorporelles <sup>d)</sup>	461
Comptes créditeurs et charges à payer	(4 658)
Dépôts clients	(23 336)
Produits différés	(12 116)
Impôts sur le résultat différés	(4 902)
<b>Total des actifs (passifs) identifiables nets</b>	<b>6 842</b>
Goodwill <sup>e)</sup>	17 007
<b>Total</b>	<b>23 849</b>

- a) Montant en fidécommiss au 24 septembre 2012, déduction faite de la rémunération différée de 0,4 M\$ US (0,4 M\$), payable à l'atteinte d'une cible de rendement en 2013. Le montant représente la juste valeur de la contrepartie à la date de l'acquisition, et la direction est d'avis qu'il correspond à la contrepartie maximale à payer. Au 30 juin 2013, la contrepartie conditionnelle était prise en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer, alors qu'au 31 décembre 2012, elle était prise en compte dans les autres éléments de passifs non courants.
- b) Montant en fidécommiss au 24 septembre 2012, déduction faite de la rémunération différée de 0,7 M\$ US (0,7 M\$), visant à régler tout paiement découlant d'ajustements du fonds de roulement et de demandes d'indemnisation potentielles. Le 24 décembre 2012, par suite de l'achèvement de l'audit du fonds de roulement, un montant de 0,7 M\$ US (0,7 M\$) a été libéré, dont une tranche de 0,1 M\$ US (0,1 M\$), qui représente de la rémunération différée, a été libérée en faveur d'Aimia et sera remise à certains actionnaires vendeurs à la date du deuxième anniversaire de l'acquisition si certaines conditions sont réunies et une tranche de 0,5 M\$ US (0,5 M\$) a été remise aux actionnaires vendeurs. Au 30 juin 2013, la contrepartie à payer était prise en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer et dans les autres éléments de passifs non courants, alors qu'au 31 décembre 2012, elle était prise en compte dans les autres éléments de passifs non courants.
- c) Comprend un montant de 1,1 M\$ US (1,1 M\$) qui était pris en compte dans l'encaisse en fidécommiss au 24 septembre 2012.
- d) Représente les clauses de non-concurrence convenues avec certains actionnaires vendeurs aux termes de la convention d'acquisition.
- e) Le goodwill provient en grande partie du talent de l'effectif d'EIM et des synergies devant découler de l'intégration de ses activités. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

# RAPPORT DE GESTION

## PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

	30 juin	31 décembre
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V. <sup>(a)</sup>	104 151	107 830
Autres placements mis en équivalence <sup>(b)</sup>	9 260	2 024
<b>Total</b>	<b>113 411</b>	<b>109 854</b>

- a) Le 10 mai 2013, Aimia a reçu de PLM une distribution de 6,8 M\$ US (6,9 M\$).
- b) Le 3 avril 2013, Aimia a investi un montant additionnel de 5,5 M\$ US (5,5 M\$) dans Prismah. Le 8 avril 2013, Aimia a également investi un montant de 3,2 M\$ US (3,3 M\$) dans China Rewards, un programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine.

Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin		30 juin	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2013	2012	2013	2012
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V.	(1 335)	1 560	(2 314)	2 715
Autres placements mis en équivalence	(535)	—	(1 278)	—
<b>Total</b>	<b>(1 870)</b>	<b>1 560</b>	<b>(3 592)</b>	<b>2 715</b>

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013, PLM a enregistré une facturation brute de 41,1 M\$ et de 77,4 M\$, respectivement, en regard de 38,6 M\$ et de 72,3 M\$ pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2012, respectivement.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises à ce jour et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits des activités ordinaires ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation est estimé à 628,7 M\$ au 30 juin 2013.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de désistements de chaque programme aurait une incidence consolidée cumulative de 128,9 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 119,9 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 9,0 M\$, au semestre considéré.

# RAPPORT DE GESTION

## PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

### PROVISIONS

#### Litige concernant la TVA

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour la TVA
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>147 748</b>
Dotation à la provision au cours de l'exercice	8 761
Provision utilisée au cours de l'exercice	—
Provision reprise au cours de l'exercice	—
Écart de conversion	2 947
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>159 456</b>
Dotation à la provision au cours de la période	3 249
Provision utilisée au cours de la période	—
Provision reprise au cours de la période	(161 282)
Écart de conversion	(1 423)
<b>Solde au 30 juin 2013</b>	<b>—</b>

Aimia EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited) est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliqué au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible.

Le 7 octobre 2010, la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ ») a prononcé un jugement contre Aimia EMEA Limited et en faveur de HMRC. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ. L'audience a eu lieu les 24 et 25 octobre 2012. Le 13 mars 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu son jugement. Bien que ce jugement soit en faveur d'Aimia EMEA Limited, la Cour suprême du Royaume-Uni a demandé à Aimia EMEA Limited et à HMRC des représentations écrites additionnelles afin d'en arriver à un jugement définitif. Le 20 juin 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu un jugement définitif en faveur d'Aimia.

En conséquence, un montant de 161,3 M\$ (101,1 M£) de la provision a été renversé au résultat net. De ce montant, une tranche de 142,4 M\$ (89,3 M£) est liée au coût des primes et représente les crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, une tranche de 17,3 M\$ (10,8 M£) est liée à la charge d'intérêts et une tranche de 1,6 M\$ (1,0 M£) est liée aux charges opérationnelles, puisqu'elle représente des frais juridiques. Parallèlement, les comptes débiteurs de 67,5 M\$ (42,3 M£) que certains partenaires d'échange auraient dû payer advenant un jugement défavorable à Aimia EMEA Limited ont également été libérés au coût des primes.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

De plus, tel qu'il est indiqué dans la convention conclue au moment de l'acquisition, un montant de 7,2 M\$ (4,5 M£) lié à une provision payable à certains employés advenant un jugement favorable ainsi qu'un montant de 43,2 M\$ (27,1 M£) lié à la contrepartie conditionnelle payable aux anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited ont été comptabilisés dans les comptes créditeurs et dans les frais généraux et frais d'administration de la période terminée le 30 juin 2013.

Avant que la Cour suprême du Royaume-Uni rende son jugement définitif, une somme de 2,1 M\$ (1,4 M£) avait été comptabilisée dans le coût des primes, alors qu'une somme de 1,1 M\$ (0,7 M£) avait été comptabilisée dans les charges d'intérêts de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013. En raison du jugement définitif, aucun montant n'a été comptabilisé pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 20 juin 2013.

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2012, des montants respectifs de 1,0 M\$ (0,6 M£) et de 1,8 M\$ (1,1 M£) ont été comptabilisés dans le coût des primes, alors que des montants respectifs de 1,1 M\$ (0,7 M£) et de 2,2 M\$ (1,4 M£) ont été pris en compte dans la charge d'intérêts.

Aux termes de la convention de fidéicommis conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse de 43,3 M\$ (27,1 M£) détenue en fidéicommis a été libérée en faveur des anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited le 19 juillet 2013, par suite du jugement définitif rendu par la Cour suprême du Royaume-Uni le 20 juin 2013.

### PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.



---

## RAPPORT DE GESTION

---

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnisations à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 juin 2013, l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties avait été estimée à 195,4 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes de garantie et d'indemnisation.

Le 2 juillet 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour être représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. La requête a été entendue les 9 et 10 mai 2011, et Aéroplan a été ajoutée à titre de partie défenderesse éventuelle. Dans un jugement rendu le 6 mars 2012, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête du demandeur en vue d'exercer un recours collectif.

Cette requête était la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être exercé. Le recours collectif du requérant au nom des membres du programme Aéroplan au Canada vise la remise en vigueur des milles Aéroplan expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006. Un avis du jugement autorisant le recours collectif a été publié le 6 avril 2013. La prochaine étape de la procédure comportera le dépôt et la signification du recours pour l'audition sur le fond par le requérant. La direction ne prévoit pas de jugement sur le fond avant au moins deux ans.

Bien que la direction compte opposer une défense vigoureuse à ce recours collectif, la probabilité d'une perte éventuelle et le montant de celle-ci, le cas échéant, ne peuvent être raisonnablement estimés à l'heure actuelle. En conséquence, aucune provision à cet effet n'est prévue dans ces états financiers. Si l'issue du recours collectif diffère de l'évaluation qu'en fait la Société et des hypothèses qu'elle pose à cet égard, un ajustement important à la situation financière et aux résultats opérationnels pourrait en résulter.

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de l'activité. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels d'Aimia.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle d'Aimia datée du 21 mars 2013.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation d'Aimia, ayant représenté 10 % et 11 % de la facturation brute pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013, respectivement, comparativement à 13 % pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2012. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2013 à 223,6 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange d'Aimia. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013, 51 % et 46 %, respectivement, du coût total des primes inscrites et des coûts directs ont été payés à Air Canada, contre 40 % et 43 % pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2012, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance). Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le coût des primes fournies par Air Canada, en pourcentage du coût total des primes et des coûts directs, s'est établi respectivement à 41 % et à 43 % pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013.

### EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux qu'Air Canada et Aéroplan ont conclu en date du 13 mai 2005 et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (le « CSG »), toutes les obligations aux termes du CSG, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, ont pris fin.

En juin 2009, la Société a mis en œuvre un régime de retraite à prestations définies par suite de la résiliation du CSG et du transfert des agents des centres de contacts. Dans le cadre du transfert des employés, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le 8 juin 2012, Aéroplan est parvenue à une entente avec Air Canada selon laquelle le transporteur aérien transférera au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan tous les actifs et toutes les obligations de retraite accumulés par les employés qui ont été transférés à Aéroplan en 2009 et qui étaient auparavant agents des ventes et du service à la clientèle à Air Canada. Le transfert est conditionnel à l'approbation du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), qui devrait se prononcer dans les 18 à 24 mois de la signature de l'entente. En conséquence, les états financiers au 30 juin 2013 ne reflètent pas les actifs et les obligations liés à ce régime. À la lumière du plus récent rapport d'évaluation actuarielle, le transfert ne devrait pas donner lieu à la prise en charge par Aéroplan d'une obligation de retraite non capitalisée importante.

Aux termes de l'entente, Air Canada a convenu de verser à Aéroplan un montant de 5,5 M\$, en contrepartie du transfert des actifs et des obligations du régime de retraite accumulés par les employés transférés. Le 18 juin 2012, la contrepartie a été reçue et comptabilisée dans les produits différés. Aéroplan a émis une lettre de crédit du même montant en faveur d'Air Canada afin de garantir le montant de la contrepartie. La lettre de crédit expirera au transfert des actifs du régime à Aéroplan. Le 23 novembre 2012, le montant a été cotisé au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan.

Le 13 décembre 2012, Aéroplan a conclu une entente de trois ans, laquelle est entrée en vigueur rétroactivement au 15 novembre 2012, avec la section locale 2002 des TCA qui représente les agents de centres de contacts d'Aéroplan. La convention collective a été ratifiée par 72 % des membres ayant voté à la suite des réunions syndicales tenues à Montréal et à Vancouver le 18 décembre 2012.

### CPSC

Le 4 août 2010, comme le prévoit le CPSC en vigueur, Aéroplan et Air Canada ont conclu une entente visant les tarifs d'échange de la capacité fixe de places à payer par Aéroplan relativement aux échanges contre des primes-voyages pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013. Le résultat est conforme aux paramètres contractuels préétablis et correspond aux attentes commerciales d'Aéroplan.

### BONS DE SOUSCRIPTION D'AIR CANADA

Dans le cadre du prêt syndiqué à Air Canada du 29 juillet 2009, qui a été remboursé le 3 août 2010, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Le 29 juillet 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun et, le 19 octobre 2009, elle a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, ces bons de souscription pouvant être exercés en tout temps et arrivant à échéance quatre ans après la date d'attribution.

## RAPPORT DE GESTION

Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée en résultat dans les produits financiers.

Au 30 juin 2013, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 2,4 M\$, par rapport à 1,1 M\$ au 31 décembre 2012.

Le 24 juillet 2013, Aimia a exercé 1 250 000 bons de souscription au prix unitaire de 1,51 \$ et acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,9 M\$.

### SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Au 30 juin 2013, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles et des engagements d'Aimia s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Total	2013	2014	2015	2016	2017	Par la suite
<b>Obligations contractuelles</b>							
Contrats de location simple <sup>(a)</sup>	108,2	7,9	15,4	15,2	11,2	7,9	50,6
Infrastructure technologique et autres	32,0	11,1	15,2	5,0	0,7	—	—
Soutien à la commercialisation et autres	107,3	11,1	31,6	19,6	18,0	12,0	15,0
Dettes à long terme <sup>(b)</sup>	1 003,6	24,7	199,4	37,6	36,9	229,7	475,3
Obligation d'achat aux termes du CPSC	2 923,6	157,2	425,6	425,6	425,6	425,6	1 064,0
<b>Obligations contractuelles</b>	<b>4 174,7</b>	<b>212,0</b>	<b>687,2</b>	<b>503,0</b>	<b>492,4</b>	<b>675,2</b>	<b>1 604,9</b>
<b>Engagements</b>							
Lettres de crédit et cautionnements	27,7	9,6	13,4	4,1	0,6	—	—
<b>Engagements</b>	<b>27,7</b>	<b>9,6</b>	<b>13,4</b>	<b>4,1</b>	<b>0,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total des obligations contractuelles et des engagements commerciaux</b>	<b>4 202,4</b>	<b>221,6</b>	<b>700,6</b>	<b>507,1</b>	<b>493,0</b>	<b>675,2</b>	<b>1 604,9</b>

a) Comprend une obligation totale de 52,1 M\$ au titre du nouveau bureau d'Aimia situés à Montréal.

b) Comprend l'intérêt sur la facilité de crédit renouvelable et les billets garantis de premier rang de séries 2, 3, 4 et 5, selon la description présentée sous la rubrique « Facilités de crédit et dette à long terme ».

Les montants de soutien à la commercialisation correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Aimia est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 juin 2013, Aimia respectait toutes ces clauses.

## RAPPORT DE GESTION

### DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les semestres terminés les 30 juin 2013 et 2012 sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	2013 <sup>(a)</sup>		2012 <sup>(b)</sup>	
	Montant	Par action ordinaire	Montant	Par action ordinaire
Mars	27 589	0,160	26 102	0,150
Juin	29 320	0,170	27 546	0,160
<b>Total</b>	<b>56 909</b>	<b>0,330</b>	53 648	0,310

- a) Le 13 mai 2013, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,160 \$ à 0,170 \$ par trimestre.
- b) Le 3 mai 2012, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,150 \$ à 0,160 \$ par trimestre.

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les semestres terminés les 30 juin 2013 et 2012 sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	2013		2012	
	Montant	Par action privilégiée	Montant	Par action privilégiée
Mars	2 803	0,40625	2 803	0,40625
Juin	2 803	0,40625	2 803	0,40625
<b>Total</b>	<b>5 606</b>	<b>0,81250</b>	5 606	0,81250

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la LCSA au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir.

Le 12 août 2013, le conseil d'administration d'Aimia a déclaré un dividende trimestriel de 0,17 \$ par action ordinaire et de 0,40625 \$ par action privilégiée, payable le 30 septembre 2013.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2013, Aimia avait 172 388 457 actions ordinaires et 6 900 000 actions privilégiées émises et en circulation d'une valeur globale de 1 685,4 M\$. En outre, il y avait 7 673 496 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme d'Aimia.

Le 13 mai 2013, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat d'un maximum de 17 212 126 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2013 au 15 mai 2014 au plus tard.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

### **A) ACQUISITION OF SMART BUTTON**

Le 23 juillet 2013, Aimia a acquis toutes les actions ordinaires en circulation de Smart Button, un fournisseur de technologie de fidélisation innovatrice à l'intention des détaillants nationaux et autres organismes, pour une contrepartie en trésorerie et autres d'environ 18,0 M\$ US (18,9 M\$).

### **B) NOUVELLE ENTENTE AVEC UNE ENTREPRISE DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES**

Aéroplan et la Banque Canadienne Impérial de Commerce (« CIBC ») sont parties à une convention relative aux cartes de crédits datée du 16 avril 2003, dans sa version modifiée (« la convention avec la CIBC »). La durée de la convention avec la CIBC expire le 31 décembre 2013, à moins que les parties ne s'entendent sur son renouvellement. Le 27 juin 2013, Aimia a annoncé qu'Aéroplan avait signé une entente avec le Groupe Banque TD (« TD ») au terme de laquelle TD deviendra le nouveau partenaire de carte de crédit financière d'Aéroplan pour la période de dix ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (la « nouvelle entente avec une entreprise de cartes de crédit »), et remplacera la CIBC, à moins que la CIBC ne décide d'exercer son droit contractuel lui permettant d'égaliser les modalités de la nouvelle entente avec une entreprise de cartes de crédit au plus tard le 9 août 2013.

Le 12 août 2013, Aimia a annoncé que la TD a été confirmée à titre de nouveau partenaire de carte de crédit financière d'Aéroplan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Toutefois, des discussions actives ont cours entre Aimia, la TD et la CIBC à propos d'un cadre général aux termes duquel la CIBC conserverait des cartes détenues par ses clients bancaires existants, ce qui représente environ la moitié du portefeuille. La TD acquerrait le reste du portefeuille. Toutes les parties poursuivront vigoureusement leurs discussions en vue de conclure une entente, de mener à bien

---

## RAPPORT DE GESTION

---

une vérification diligente et de parachever les documents finaux d'ici le 26 août 2013. Rien ne garantit que les parties en arriveront à une entente.

Selon l'issue des négociations, l'immobilisation incorporelle au titre du contrat de partenaire d'accumulation avec la CIBC, d'une valeur comptable nette de 541,4 M\$ au 30 juin 2013, sera amortie sur la durée d'utilité résiduelle estimative, qui pourrait varier. De plus, un recouvrement d'impôts sur le résultat différé totalisant 143,8 M\$ au 30 juin 2013 sera comptabilisé sur la même période.

Dans le cadre de la confirmation de la TD par Aimia en qualité de nouveau partenaire financier pour les cartes de crédit d'Aéropian, la CIBC a informé Aimia qu'elle contestait la validité de l'avis et de la convention proposée remis à la CIBC le 26 juin 2013 et qu'elle se réservait le droit de prendre quelque mesure légale que ce soit à sa disposition. Aimia estime que les affirmations de la CIBC sont sans fondement et elle se défendra vigoureusement contre toute réclamation faite par la CIBC.

### RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat par action d'Aimia attribuable aux actionnaires de la Société s'est respectivement élevé à (2,43) \$ et à 0,19 \$ pour les trimestres terminés les 30 juin 2013 et 2012, et à (2,21) \$ et à 0,43 \$ pour les semestres terminés les 30 juin 2013 et 2012. Le résultat par action est calculé déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a adopté les normes nouvelles et révisées suivantes, ainsi que toute modification en résultant. Ces changements ont été apportés conformément aux dispositions transitoires applicables.

### *IFRS 10, États financiers consolidés*

IFRS 10 impose à l'entité de consolider une entité détenue lorsqu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à l'égard de tels rendements variables du fait de son rôle auprès de l'entité détenue, et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'elle a sur l'entité détenue. IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et certaines parties d'IAS 27, *États financiers individuels*. La Société a déterminé que l'adoption de cette norme n'avait eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

### *IFRS 11, Partenariats*

#### *IAS 28R, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

IFRS 11 impose au coentrepreneur de classer sa participation dans un partenariat dans les coentreprises ou dans les activités conjointes. Les coentreprises seront comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence, alors que dans le cas des activités conjointes, le coentrepreneur comptabilisera sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'activité conjointe. IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IAS 28 a été modifiée de façon à inclure les coentreprises dans son champ d'application et à tenir compte des modifications apportées aux normes IFRS 10 à 13. La Société a classé ses partenariats et a conclu que l'adoption d'IFRS 11 et les modifications d'IAS 28 n'avaient eu aucune incidence sur la comptabilisation de ses partenariats.

### *IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*

IFRS 12 établit des exigences en matière d'informations à fournir sur les participations dans d'autres entités, comme des partenariats, des entreprises associées, des entités ad hoc et des instruments non comptabilisés. La norme contient de nouvelles obligations d'information qui portent sur la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités et les risques liés à cette participation. La Société fournira les informations requises aux termes d'IFRS 12 dans ses prochains états financiers annuels, soit ceux de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

### *IFRS 13, Évaluation de la juste valeur*

IFRS 13 est une norme globale dont les dispositions sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir connexes s'appliquent pour toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle précise aussi les informations à fournir sur l'évaluation de la juste



---

## RAPPORT DE GESTION

---

valeur. L'adoption de cette norme n'a donné lieu à aucun ajustement aux méthodes qu'utilise la Société pour évaluer la juste valeur et n'a nécessité aucun ajustement d'évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### *Modification d'IFRS 7 introduisant de nouvelles exigences d'information sur la compensation*

IFRS 7, *Instruments financiers*, a été modifiée pour y inclure des exigences d'informations additionnelles portant sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. La Société fournira les nouvelles informations requises par la norme dans ses prochains états financiers annuels, soit ceux de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

### *Modification d'IAS 1 portant sur la présentation des autres éléments du résultat global*

La modification exige le regroupement des autres éléments du résultat global selon qu'ils seront éventuellement reclassés en résultat net ou non. La Société a reclassé les éléments du résultat global de la période comparative. Ces modifications n'ont donné lieu à aucun ajustement des autres éléments du résultat global ni du résultat global.

### *IAS 19R, Avantages du personnel*

IAS 19 a été modifiée pour rendre compte des changements importants apportés à la comptabilisation et à l'évaluation des passifs (actifs) au titre des prestations définies, et impose des obligations d'information supplémentaires. Les principaux changements sont l'élimination de la méthode du corridor et de la possibilité de comptabiliser les écarts actuariels par le biais du résultat net. Les écarts actuariels, rebaptisés « réévaluations », doivent être comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Cette modification est cohérente avec la méthode comptable actuelle de la Société. La norme révisée exige également la comptabilisation immédiate du coût des services passés lorsqu'ils sont engagés et le calcul de la charge annuelle d'un régime d'avantages par capitalisation, lequel doit être fondé sur l'application du taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations constituées et non au rendement prévu des actifs du régime.

La Société a adopté ces modifications rétrospectivement et a ajusté ses capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012 en vue de comptabiliser les coûts des services passés qui ne l'étaient pas auparavant. La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la période comparative a été ajustée pour refléter l'application du taux d'actualisation à l'actif ou passif net au titre des prestations définies au lieu du rendement prévu des actifs des régimes. Les ajustements apportés à chaque poste des états financiers touché sont présentés dans les tableaux ci-après.

## RAPPORT DE GESTION

Ajustements des états consolidés du résultat net (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2013	2012	2013	2012
<b>Résultat net avant changements comptables</b>	(415 298)	34 916	(369 618)	79 535
Diminution des frais de vente et de commercialisation	90	115	180	230
Augmentation de la charge d'impôt sur le résultat différé	(24)	(30)	(48)	(60)
<b>Résultat net après changements comptables</b>	<b>(415 232)</b>	<b>35 001</b>	<b>(369 486)</b>	<b>79 705</b>
<b>Résultat net après changements comptables attribuable à ce qui suit :</b>				
Actionnaires de la Société	(415 286)	34 937	(374 759)	80 315
Participation ne donnant pas le contrôle	54	64	5 273	(610)
<b>Résultat net après changements comptables</b>	<b>(415 232)</b>	<b>35 001</b>	<b>(369 486)</b>	<b>79 705</b>

Ajustements des états consolidés du résultat global (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 juin		Semestres terminés les 30 juin	
	2013	2012	2013	2012
<b>Résultat global avant changements comptables</b>	(390 546)	36 792	(349 135)	82 985
Diminution de la perte actuarielle au titre des régimes à prestations définies après impôts	79	60	158	120
Augmentation du résultat net	66	85	132	170
<b>Résultat global après changements comptables</b>	<b>(390 401)</b>	<b>36 937</b>	<b>(348 845)</b>	<b>83 275</b>
<b>Résultat global après changements comptables attribuable à ce qui suit :</b>				
Actionnaires de la Société	(390 471)	36 869	(354 185)	83 884
Participation ne donnant pas le contrôle	70	68	5 340	(609)
<b>Résultat global après changements comptables</b>	<b>(390 401)</b>	<b>36 937</b>	<b>(348 845)</b>	<b>83 275</b>

Ajustements des états consolidés de la situation financière (en milliers de dollars canadiens)	30 juin	31 décembre	1 <sup>er</sup> janvier
	2013	2012	2012
<b>Total des capitaux propres avant changements comptables</b>	910 872	1 327 402	1 291 507
Augmentation du passif de retraite et autres passifs non courants	(3 305)	(3 699)	(4 486)
Diminution des passifs d'impôt sur le résultat différé	863	967	1 173
<b>Total des capitaux propres après changements comptables</b>	<b>908 430</b>	<b>1 324 670</b>	<b>1 288 194</b>
<b>Total des capitaux propres après changements comptables attribuable à ce qui suit :</b>			
Actionnaires de la Société	904 703	1 334 547	1 302 248
Participation ne donnant pas le contrôle	3 727	(9 877)	(14 054)
<b>Total des capitaux propres après changements comptables</b>	<b>908 430</b>	<b>1 324 670</b>	<b>1 288 194</b>

Les modifications d'IAS 19 n'ont eu aucune incidence sur le total des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, aux activités d'investissement et aux activités de financement présentés dans les tableaux des flux de trésorerie de la Société.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les normes nouvelles et modifiées qui suivent ont été publiées, et leur application est obligatoire pour les périodes comptables futures.

- A. La Norme internationale d'information financière 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), a été publiée en novembre 2009. Cette norme, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples prévus à IAS 39 pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte ne comportant que deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres dont l'évaluation de la juste valeur a donné lieu à un ajustement, celui-ci étant comptabilisé par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement une récupération du coût du placement, sont comptabilisés en résultat net; toutefois, les autres profits et pertes (y compris la dépréciation) associés à de tels instruments demeurent indéfiniment dans le cumul du résultat global. De plus, cette norme énonce des directives au sujet des passifs financiers et de la décomptabilisation des instruments financiers. Cette norme doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et son adoption anticipée est permise. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- B. En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, en vue de préciser certaines exigences liées à la compensation des actifs et des passifs financiers. Cette modification doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés, étant donné qu'elle est déjà en conformité avec celles-ci.
- C. En mai 2013, l'IASB a modifié IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. Les modifications portent sur la présentation d'informations sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés si ce montant est fondé sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et son adoption anticipée est permise. La Société adoptera la norme modifiée pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Se reporter à la *note 2* afférente aux états financiers consolidés audités d'Aimia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2012 pour une description des estimations comptables cruciales d'Aimia.

Pour préparer les états financiers selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). Les principales estimations faites pour préparer les états financiers consolidés ont notamment servi à comptabiliser les désistements et les impôts sur le résultat, à déterminer la période d'amortissement des immobilisations, les critères de perte de valeur des immobilisations et du goodwill, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et les éventualités.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES

### **CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La Société a adopté des contrôles et procédures de communication de l'information qui ont été conçus par le chef de la direction et le chef des finances, avec l'aide de la direction, en vue de fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements importants leur sont communiqués. La Société a également adopté des contrôles internes à l'égard de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 juin 2013, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur les contrôles internes à l'égard de l'information d'Aimia.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Un nouveau système financier a été implanté dans une filiale au cours du trimestre. Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la conception de l'environnement de contrôle.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration d'Aimia a approuvé ces documents avant leur publication.

### RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats opérationnels et la situation financière d'Aimia font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction.

Pour de plus amples renseignements et pour une description complète des facteurs de risque pouvant affecter considérablement les activités de la Société, se reporter aux rubriques correspondantes du rapport de gestion de 2012 et de la notice annuelle d'Aimia datée du 21 mars 2013. Il est possible que les risques qui y sont décrits, et qui sont mis à jour ou précisés dans les présentes, ne soient pas les seuls auxquels Aimia est exposée. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés non importants pourraient survenir et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats opérationnels et la situation financière d'Aimia.

Les paragraphes qui suivent mettent à jour et remplacent les troisième et cinquième paragraphes de la section sur les facteurs de risque intitulée « Dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients » présentés dans le rapport de gestion de 2012 et dans la notice annuelle d'Aimia datée du 21 mars 2013.

#### ***Dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients***

Aéroplan et la CIBC sont parties à la convention avec la CIBC aux termes de laquelle la CIBC administre divers produits Visa et autres produits permettant aux membres d'Aéroplan d'accumuler des milles Aéroplan en faisant des achats portés à leurs cartes de crédit ainsi que d'autres dépenses. En échange, Aéroplan tire des produits des activités ordinaires relativement aux milles Aéroplan portés au crédit du compte des titulaires de carte CIBC participants en fonction de la valeur des achats portés à ces cartes. La durée de la convention avec la CIBC expire le 31 décembre 2013, à moins que les parties ne s'entendent sur son renouvellement.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le 12 août 2013, Aimia a annoncé que la TD a été confirmée à titre de nouveau partenaire de carte de crédit financière d'Aéropian pour la période de 10 ans s'ouvrant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, par suite de l'annonce le 27 juin 2013 d'une nouvelle entente avec une entreprise de cartes de crédit, ainsi que la décision de la CIBC de ne pas exercer son droit contractuel lui permettant d'égaliser les modalités de la nouvelle entente avec une entreprise de cartes de crédit au plus tard le 9 août 2013. Les modalités de la nouvelle entente avec une entreprise de cartes de crédit diffèrent substantiellement de celles prévues dans la convention avec la CIBC. Rien ne garantit que la contribution financière aux résultats d'Aimia aux termes de la nouvelle entente avec une entreprise de cartes de crédit sera semblable à la contribution historiquement connue aux termes de la convention avec la CIBC et/ou conforme aux attentes d'Aimia, et, si la nouvelle entente avec une entreprise de carte de crédit fournit une contribution moindre aux résultats d'Aimia que la contribution historiquement connue aux termes de la convention avec la CIBC ou par rapport aux attentes d'Aimia, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur notre facturation brute, nos produits des activités ordinaires, les frais d'échange et la rentabilité. De plus, rien ne garantit que la migration des titulaires de carte délaissant la CIBC au profit de la TD s'effectuera dans un délai raisonnable ni que le niveau de migration sera comparable à ce qui a été observé par le passé en Amérique du Nord dans le cadre de transactions précédentes et/ou conforme aux attentes d'Aimia. Un niveau de migration moins élevé ou plus lent que prévu des titulaires de carte pourrait avoir une incidence défavorable sur la facturation brute et les produits des activités ordinaires d'Aimia.

Aimia a également annoncé le 12 août 2013 que des discussions actives ont cours entre Aimia, la TD et la CIBC à propos d'un cadre général aux termes duquel la CIBC conserverait des cartes détenues par ses clients bancaires existants, ce qui représente environ la moitié du portefeuille. La TD acquerrait le reste du portefeuille. Toutes les parties ont indiqué qu'elles poursuivront énergiquement leurs discussions en vue de conclure une entente, de mener à bien une vérification diligente et de parachever les documents finaux d'ici le 26 août 2013, mais rien ne garantit que les parties en arriveront à une entente.

Dans le cadre de la confirmation de la TD par Aimia en qualité de nouveau partenaire financier pour les cartes de crédit d'Aéropian, la CIBC a informé Aimia qu'elle contestait la validité de l'avis et de la convention proposée remis à la CIBC le 26 juin 2013 et qu'elle se réservait le droit de prendre quelque mesure légale que ce soit à sa disposition. Aimia estime que les affirmations de la CIBC sont sans fondement et elle se défendra vigoureusement contre toute réclamation faite par la CIBC.

Si les discussions ayant cours entre Aimia, la TD et la CIBC décrites ci-dessus ne donnent pas lieu à une entente entre les parties, la CIBC pourrait entreprendre des mesures légales à l'encontre d'Aimia. Le cas échéant, rien ne garantit qu'Aimia pourra se défendre avec succès, et l'issue négative de telles mesures pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les entreprises et la situation financière de la Société.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Les facteurs de risques qui suivent s'ajoutent aux risques décrits à la rubrique « Risques et incertitudes » présentée dans le rapport de gestion de 2012 et à la rubrique « Risques et incertitudes touchant l'entreprise » présentée dans la notice annuelle d'Aimia datée du 21 mars 2013.

### *Changements apportés au programme Aéroplan*

Le 27 juin 2013, Aimia a annoncé d'importants changements touchant le programme Aéroplan qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La mise en œuvre réussie du volet financier du programme Aéroplan bonifié est en partie tributaire des attentes relatives à la participation accrue des membres Aéroplan actuels et de la possibilité d'attirer de nouveaux membres. Rien ne garantit que les changements apportés au programme Aéroplan se traduiront par une participation accrue des membres et/ou par l'ajout de nouveaux membres à la hauteur des niveaux souhaités par Aimia. Cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur la facturation brute et les produits des activités ordinaires d'Aimia. De plus, rien ne garantit que le volume actuel des échanges et/ou le niveau des coûts prévus associés aux primes sera atteint aux niveaux prévus par Aimia. Un volume d'échanges et/ou des coûts plus élevés que prévu pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité d'Aimia.

Le facteur de risque qui suit met à jour et remplace le facteur de risque intitulé « Nombre plus élevé que prévu d'échanges de primes » présenté dans le rapport de gestion de 2012 et dans la notice annuelle d'Aimia datée du 21 mars 2013.

### *Nombre plus élevé que prévu d'échanges de primes*

Une partie importante de notre rentabilité repose sur l'estimation du nombre d'unités de fidélisation que les membres des programmes n'échangeront jamais. Le taux d'unités de fidélisation supposé ne jamais être échangé s'appelle un « désistement » dans le secteur des programmes de fidélisation. Les désistements sont évalués par la direction en fonction des modalités du programme et des modèles historiques d'accumulation et d'échange, ajustés pour tenir compte des modifications de toute modalité qui a une incidence sur les pratiques d'échange des membres. La direction a mis au point, avec l'aide d'un expert indépendant, un modèle économétrique qui prend en compte les données historiques et le comportement prévu des membres selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Aimia utilise cet outil pour évaluer et surveiller les estimations appropriées de désistements pour plusieurs programmes qu'elle offre régulièrement. Dans l'éventualité où des faits ou l'évolution des circonstances indiqueraient que le modèle économétrique pour l'estimation des désistements n'est pas appropriée, Aimia aurait recours à un expert indépendant afin de valider la fiabilité de l'outil de prévision des désistements. Comme il a été annoncé le 27 juin 2013, l'estimation du taux de désistements à l'égard du programme Aéroplan a été révisée, passant de 18 % à environ 11 %, ce qui entraîné une baisse du taux moyen pondéré consolidé de désistements, qui est passé à 12 %. Cette estimation est fondée sur les résultats de l'application du modèle en 2012 et sur des modifications effectuées

---

## RAPPORT DE GESTION

---

par suite de l'annonce relative aux améliorations apportées au programme Aéroplan le 27 juin 2013, y compris les attentes révisées de la direction en ce qui a trait à la participation des membres Aéroplan et l'annulation de la politique en vertu de laquelle les milles non échangés expire après sept ans. Les produits des activités ordinaires comptabilisés au titre des désistements reposent sur le nombre d'unités de fidélisation échangées au cours d'une période par rapport au nombre total d'unités de fidélisation devant être échangées, qui tient compte de l'estimation des désistements de la Société. Le taux de désistements des programmes Aéroplan et Nectar pourrait reculer au fur et à mesure que croissent ces programmes et qu'une plus grande diversité de primes est offerte. Si le nombre réel d'échanges dépasse les prévisions actuelles, la rentabilité pourrait être sérieusement touchée en raison des coûts entraînés par la demande d'échanges excédentaire. En outre, la proportion réelle des échanges de primes aériennes par rapport aux primes non aériennes pourrait nuire sérieusement à la rentabilité. La direction est convaincue que les estimations, méthodologies, jugements et hypothèses ayant servi à l'établissement des états financiers de la Société, notamment en ce qui concerne le traitement des désistements, sont raisonnables, d'après les renseignements disponibles et en se fiant à des experts de ces questions. Toutefois, rien ne garantit que les administrations fiscales et les autres autorités de réglementation compétentes seront d'accord avec ces estimations, jugements et hypothèses.

Le facteur de risque qui suit met à jour et remplace la rubrique « Bureau de la concurrence du Canada » qui se trouve sous le facteur de risque intitulé « Réglementation » présenté dans le rapport de gestion de 2012 et dans la notice annuelle d'Aimia datée du 21 mars 2013.

### ***Bureau de la concurrence du Canada***

Le 15 décembre 2010, le Bureau de la concurrence du Canada a déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence visant à faire abolir les règles qu'il estime contraignantes et anticoncurrentielles et que Visa et MasterCard imposent aux commerçants qui acceptent leurs cartes de crédit. La demande vise expressément les règles qui interdisent aux commerçants d'appliquer des frais supplémentaires aux paiements faits par carte de crédit, de même que les règles qui forcent les commerçants à accepter tous les types de cartes de crédit d'un même réseau, quelle que soit la structure de frais ou le taux des frais d'interchange.

Le 23 juillet 2013, le Tribunal de la concurrence a rejeté la demande présentée par le Bureau de la concurrence du Canada. Quoi qu'il en soit, si le Bureau de la concurrence du Canada devait avoir gain de cause en appel de cette décision, nos activités et notre situation financière pourraient en subir le contrecoup, compte tenu de l'importance des relations qu'entretient Aéroplan avec les partenaires de cartes de crédit dans le cadre du programme Aéroplan. Le Tribunal de la concurrence a fait remarquer, en rejetant la demande, que la meilleure réponse aux préoccupations soulevées par le commissaire consiste en un cadre réglementaire. Si le gouvernement canadien devait procéder à une révision législative qui se traduirait par une variation à la baisse et/ou un plafond des frais d'interchange des



---

## RAPPORT DE GESTION

---

cartes de crédit, cette situation pourrait donner lieu à une diminution de notre facturation brute relativement aux ententes commerciales conclues avec certains de nos partenaires de cartes de crédit.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Aimia et ses entreprises opérationnelles, notamment la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle d'Aimia, datées respectivement du 15 mars et du 21 mars 2013, peuvent être consultées sur le site SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur le site Web d'Aimia au [www.aimia.com](http://www.aimia.com), sous « Investisseurs ».